

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'École et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



Le monument de Lemoyne d'Iberville

Érigé il y a vingt ans sur la place de l'église de Sainte-Cunégonde, cité de Montréal

Pierre Le Moyne, sieur d'Iberville, naquit à Montréal en 1662. C'est le plus valeureux guerrier qu'ait produit le Canada. La baie d'Hudson fut le théâtre de ses principaux exploits (1686 à 1699.) Il se distingua à la prise de Corlar (1690). Il s'empara du fort Pémaquid, dans la baie de Fundy (1696). A la tête de 125 Canadiens, il chassa les Anglais de Terre-Neuve. D'Iberville a aussi découvert l'embouchure du Mississipi et fut le fondateur et le premier gouverneur de la Louisiane (1700). Ce héros canadien mourut en 1706.

Souvenirs historiques

C'est le 29 avril 1742 que le fils de la Vérendrye et le chevalier, son frère, accompagnés de deux hommes, se mirent en route pour ce fameux voyage qui dura quatorze mois et devait les conduire au pied des Montagnes Rocheuses. Les frères La Vérendrye étaient les premiers Européens qui pénétraient dans la contrée. On oublie malheureusement, dans l'Ouest canadien, que c'est la langue française qui, la première, a servi de véhicule à la civilisation chrétienne dans cette partie du pays.

Questions professionnelles

1. Est-on obligé de donner une récréation vers le milieu de chaque demi-journée de classe ?

Rép.—Oui. L'article 20, section 3, page 15, des Règlements Refondus du Comité catholique dit : « Il y aura le matin et le soir, vers le milieu de la classe, une récréation d'au moins dix minutes pendant laquelle les enfants sortiront de l'école. »

2. Peut-on terminer la classe à 3½ heures, le vendredi, afin de faire faire le ménage ?

Rép.—Les Règlements du C. C. prescrivent la durée des classes : De 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, avec une récréation d'au moins une heure et quart le midi, et 10 minutes au milieu de chaque classe : celle du matin et celle de l'après-midi. Cependant, les commissaires, dit, l'art. 19 des Règlements Refondus, peuvent prescrire, par résolution, que la durée des classes soit moins longue. Quant à la question du ménage, voici : attendu que ce ne sont pas les institutrices, ni les élèves qui doivent balayer ou laver les classes, c'est aux commissaires à fixer le jour et l'heure où le ménage sera fait.

Le zèle et l'amour

C'est le point de départ indispensable, le principe de tout le reste. Quel rôle éducateur pourra avoir un maître ou une maîtresse qui n'a pas le goût de sa profession, qui regarde sa profession comme un joug et un fardeau qu'elle porte avec peine et dont elle désirerait être délivrée ? Et, qu'on y prenne garde, l'amour de la profession comprend dans sa complexion, l'amour des enfants et l'amour de toutes choses qui se rapportent à leur éducation.

L'amour des enfants ! Quel bien peut-on espérer de leur faire, quand on ne les aime pas, quand on ne les a pas placés au plus intime de son cœur pour les y réchauffer dans les ardeurs d'une flamme pure et vive, quand on a pas faim et soif de leur élévation et de leur transformation ? L'amour seul inspire le dévouement et soutient la patience.

Oh ! qu'elle a le sens et l'esprit de son état, cette maîtresse (ou maître) qui présente à Dieu tous les jours les âmes de ces enfants dont elle a la garde et qui lui dit dans un élan généreux : « Seigneur, vous qui aimez les âmes, qui êtes mort pour les racheter, qui les avez retirées de leur misère, de leur honte, de leur dégradation, faites que j'aime celles que vous avez confiées à ma sollicitude, faites que je les aime d'un amour pur et fort, tout surnaturel, que je les aime de tout mon cœur, que je les aime jusqu'à me dépenser et me sacrifier pour elles, Seigneur, écoutez ma prière ; c'est la prière d'un cœur droit et sincère. »

Le chanoine O. BARÈS,
(Directoire scolaire).

PEDAGOGIE

LES CAISSES D'ÉPARGNE SCOLAIRES

L'Enseignement Primaire a déjà signalé—et signale encore aujourd'hui—la création de *Caisse d'épargne* scolaires dans notre province. C'est un mouvement excessivement important qu'il convient de bien diriger, si nous ne voulons pas qu'il soit éphémère.

Dans les institutions parfaitement organisées, où il y a une direction permanente et un personnel enseignant assez nombreux, l'établissement de la Caisse d'épargne à l'école devient chose facile, surtout s'il y a une banque dans la localité. Mais dans les écoles rurales, particulièrement celles qui se trouvent dans les rangs, et c'est la majorité dans notre province, la création sérieuse d'une Caisse d'épargne offre plus de difficulté.

On sait que le personnel enseignant—nous parlons ici des institutrices—se renouvelle tous les quatre ou cinq ans. Ce mouvement de rotation est déjà un obstacle au bon fonctionnement d'une Caisse d'épargne offrant toutes les garanties de permanence désirables. Puis, n'oublions pas qu'une école à un seul maître offre peu de loisirs au titulaire. Faire six heures de classe à cinquante ou soixante élèves, ce n'est pas précisément jouir d'une sinécure. Le peu de temps libre est absorbé par la préparation des classes et la correction des devoirs.

En dépit de leur tâche laborieuse, nous connaissons assez le dévouement et le patriotisme de nos instituteurs et de nos institutrices, pour pouvoir affirmer qu'ils assumeront volontiers la tâche d'établir des Caisse d'épargne scolaires, si l'on veut bien leur donner une direction.

Le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique saura certainement, en temps opportun, aviser les commissions scolaires en cette matière. Et ces dernières, soucieuses de leur devoir, faciliteront la tâche du personnel enseignant, en assumant, de concert avec le curé de la paroisse, la responsabilité financière des Caisse scolaires, et en fournissant aux instituteurs et aux institutrices les livrets, registres et coffrets métalliques indispensables à la création d'une petite Caisse d'épargne.

Si les Caisse d'épargne n'ont qu'un rapport indirect avec l'enseignement, elles en ont un très direct avec l'éducation. Ce que l'on se propose en les établissant, ce n'est pas inspirer l'amour de l'argent aux enfants, c'est leur faire comprendre le prix du travail et la valeur de la richesse. En outre, l'habitude de l'épargne préservera la jeunesse contre les dangers de la gourmandise, de la cigarette, et dans les villes, des spectacles démoralisants. C'est ainsi que par l'exercice de la prévoyance, la satisfaction des besoins futiles sera modérée et que l'enfance se fortifiera contre le mal.

L'économie s'enseigne comme une vertu en la faisant pratiquer.

Apprenons donc aux trois cent mille élèves de nos écoles primaires qu'en commençant de bonne heure à épargner leurs petits sous, ils constateront plus tard avec satisfaction que leurs modestes économies, répétées et bien placées, auront acquis une valeur considérable.

Grâce à la prévoyance dont l'école leur aura enseigné le prix, ils sauront ajouter des centaines de mille piastres à la richesse nationale, en même temps que jeter les bases d'un avenir personnel heureux et prospère.

C.-J. MAGNAN.

Historique des Caisses d'Épargne scolaires

Les premiers efforts pour créer des caisses d'épargne scolaires remontent, en France, à 1873. A la fin de 1876, l'institution était introduite dans soixante-neuf départements. Pour six départements, elle était organisée dans presque toutes les écoles primaires. Dans les vingt-deux départements où elle avait le plus d'extension, le nombre des Caisses d'épargne scolaires était de 4.997; le nombre des écoliers épargnants était de 188.512, dont 127.811 avaient atteint le livret de grande caisse d'épargne; et la somme totale épargnée ainsi (par sou et même dans certaines localités, par centimes) et transmise aux caisses d'épargne pour être inscrite sur les livres individuels des écoliers était de 1.297.512 fr. Ces chiffres doublaien à la rentrée des classes en 1877.

L'exemple de la France fut immédiatement suivi par l'Angleterre et l'Italie. Un peu plus tard, l'Autriche et les Etats-Unis emboîtaient le pas. Les rapports officiels de ces différents pays ne tardèrent pas à constater la valeur éducative des Caisses d'épargne scolaires : c'est que les écoliers épargnants exercent dans leur famille, sur leurs parents et sur leurs voisins adultes, une action de propagande instructive et puissante, au moyen du livret, qui est absolument le livret ordinaire de la Caisse d'épargne et que l'écolier d'aujourd'hui pourra garder toute sa vie comme un outil familial, initiant les parents au mécanisme et à tous les avantages de la Caisse d'épargne. Et le rapport anglais signalait tout particulièrement « cette influence bienfaisante des écoliers des Caisses d'épargne scolaires sur leur parents. » et il faisait connaître que le gouvernement anglais avait fourni gratuitement aux écoliers, en 1875 et 1876, 535.000 livrets de Caisses d'épargne. C'est vers cette date que se formait en Angleterre *The National School-penny Bank*, composée des hommes les plus considérables dans le parlement, l'armée et la finance. Cette société voulait multiplier plus largement les Caisses scolaires et faire ainsi, par l'action d'une société puissante, ce qui avait pu se faire en France par une simple initiative privée.

Au Canada, l'honneur d'avoir popularisé la féconde idée des Caisses d'épargne scolaires revient à M. Alphonse Desjardins, le fondateur de la *Caisse populaire de Lévis*.

C.-J. M.

Le secret de la science

L'IDEAL DANS L'ETUDE (1)

6.—*Etudier pour mieux servir Dieu, le connaissant mieux.*

St. Bernard commentant à ses moines ce verset du Cantique des cantiques : *Si ignoras tu, egredere*, « si vous êtes ignorant, sortez, » distingue plusieurs catégories dans les hommes d'études. Il flétrit l'orgueil de ceux qui veulent connaître pour se faire connaître. Quant au groupe de ceux qui veulent savoir pour savoir, ne voyant rien de supérieur à la science, leur vaine curiosité peut les égarer. Cette disposition néanmoins est l'indice d'un noble esprit et d'un grand cœur ; elle produit ces enthousiastes de la science « qui allument leur lampe le soir pour ne l'éteindre souvent qu'aux premières lueurs du jour, pâlisant sur les livres et les interrogeant avec une ardeur qui veut ravir au génie ou à la nature les secrets de sa force, et entrer pour ainsi dire dans les puissances de Dieu. » (2).

Quoique ce motif soit imparfait, il n'a que peu à modifier pour arriver à la vraie sagesse dans l'étude : étudier pour mieux servir Dieu. Toute science qui ne se tourne pas à aimer est stérile. Dieu se révèle dans toutes les connaissances ; dans les lettres et dans les arts comme source de toute beauté, dans l'histoire comme la providence universelle, dans les sciences comme le suprême législateur et régulateur de l'harmonie des mondes.

Il faut donc étudier avec esprit de foi, se répéter ce que l'illustre Ampère se disait à lui-même : « Travaille en esprit d'oraison. Etudie les choses de ce monde, c'est le devoir de ton état ; mais ne les regarde que d'un œil ; que ton autre œil soit constamment fixé sur la lumière éternelle. Écoute les savants, mais ne les écoute que d'une oreille ; que l'autre soit toujours prête à recevoir les accents de ton ami céleste. N'écris que d'une main, de l'autre, tiens-toi au vêtement de Dieu comme un enfant se tient attaché au vêtement de son père. Sans cette précaution, tu te briseras infailliblement la tête contre quelque pierre. »

Rien n'est plus édifiant que le spectacle du grand Haydn composant la « *Création*. » Avant de prendre la plume, il s'agenouille sur le plancher : « Seigneur, ne regarde pas comme une témérité de ma part de chanter ta puissance. Je ne travaille que pour ta gloire. Tu ne dois donc ni ne peux me refuser ta bénédiction. Amen. »

Ces vues surnaturelles sont les plus efficaces pour féconder l'inspiration. C'est ce qu'affirmait Victor Hugo lui-même « Croyez en Dieu comme les femmes et les enfants. Faites de cette grande foi toute simple, le fond et comme le sol de toutes vos œuvres. Qu'on les sente marcher fermement sur ce

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de janvier, février et mars 1908.

(2) Mgr Baunard, *Le collègue chrétien*. I. p. 234.

terrain solide. C'est Dieu, Dieu seul, qui donne aux génies ces profondes lueurs du vrai qui nous éblouissent. Sachez-le donc, penseurs! Depuis quatre mille ans qu'elle rêve, la sagesse humaine n'a jamais rien trouvé hors de lui. Parce que dans le sombre et inextricable réseau des philosophies inventées par l'homme, vous voyez rayonner ça et là quelques vérités éternelles, gardez-vous d'en conclure qu'elles ont la même origine. Ce serait l'erreur de gens qui apercevraient les étoiles à travers les arbres et qui s'imagineraient que ce sont là les fleurs de ces noirs rameaux."

L'étude doit nous approcher de Dieu, nous élever vers lui. Quelques jours avant de mourir, Joubert écrivait sur le dernier de ses petits cahiers ces quelques mots: "Le vrai, le beau, le juste, le saint." C'était l'orientation de toute sa vie, le but de toutes ses actions, la fin de toutes ses études, le résumé des grandes pensées de foi qui ont fait de lui un modèle de probité littéraire et de noblesse morale.

Toutes les grandes âmes se rencontrent en cette ascension vers Dieu par la vérité entrevue même imparfaitement; elles aperçoivent bientôt dans les phénomènes qu'elles analysent, des harmonies mystérieuses qui les conduisent vers l'Auteur de toutes choses. Le monde est un livre dont chaque page porte l'empreinte de son nom adorable et nous voyons tous les vrais savants s'agenouiller pour remercier le créateur des extases où les a jetés la contemplation des œuvres de ses mains. Leur vie est surtout belle alors que l'ombre du soir descend et que leur génie jette ses derniers rayons sur ce monde. "Je veux faire avec ma vie ce que je faisais avec mes compositions, disait Haydn, je les commençais au nom du bon Dieu et je les terminais par un alleluia. Oui, à celui qui est au ciel, mes pauvres lèvres répètent: Honneur et reconnaissance!"

Fr. P. GONZALES.

LA REFORME DES ECOLES NORMALES EN FRANCE (1)

II

La durée du cours d'études n'a pas été modifiée par les décret et arrêté du 4 août 1905. Les élèves-maîtres entrent toujours entre seize et dix-huit ans, et passent trois années à l'école. Mais la répartition du travail n'est plus la même. Les deux premières années forment un premier cycle, dont la sanction est le Brevet supérieur. Pendant ces deux ans, le normalien ou la normalienne sont encore et seulement des élèves. La troisième année est consacrée à l'acquisition d'un complément de culture générale, au moyen du travail libre et personnel, et surtout à l'apprentissage professionnel; les élèves se transforment peu à peu en instituteurs et en institutrices.

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de mars 1908.

Au cours de leurs deux premières années d'école, les élèves étudient les matières portées au programme du Brevet supérieur. Ils peuvent en deux ans acquérir ce diplôme, qui, naguère exigeait une préparation de trois années. L'expérience a prouvé que l'on peut gagner ce temps au moyen d'un travail mieux réparti, et surtout en évitant les besognes purement matérielles, copiages de cours, mise au net, bref, tout ce qui fait perdre des heures entières sans profit pour l'élève. En outre, n'oublions pas que les livres scolaires, et nous en avons d'admirables, peuvent rendre de précieux services, et qu'il est inutile d'exposer *ex cathedra* ce qu'ils renferment. Il suffit d'y renvoyer l'élève, de contrôler par de rapides interrogations écrites ou orales s'il a bien étudié les pages indiquées, et de réserver pour l'exposition ou les entretiens, des points plus délicats et plus éducatifs. Par exemple, le professeur n'encombrera pas son cours des détails relatifs aux guerres et à la diplomatie de Louis XIV. Mais il insistera sur les caractères de la civilisation au XVII^e siècle, et tâchera de donner à ses élèves le sens de l'histoire, la compréhension de la vie passée. Enfin, n'oublions pas que cette première assise de connaissances, cette première série de faits, sans lesquels on ne peut étudier aucune science, mais qui ne sont point la science elle-même, nos élèves en possèdent une bonne partie. Au lieu de leur répéter ce qu'ils savent, de reprendre sur nouveaux frais des cours déjà professés maintes fois devant eux, il faut les leur faire digérer. Mais, avouons que la tâche du professeur de lettres est singulièrement compliquée. Il s'adresse en effet à des jeunes gens qui n'ont pas la préparation nécessaire pour goûter de prime abord les chefs-d'œuvres classiques. C'est au professeur à se débrouiller, à dégager suffisamment l'intérêt humain de ces œuvres immortelles, mais par cela même différentes de nos manières courantes de vivre et de sentir. C'est à lui de montrer le permanent sous les formes passagères et transitoires de la pensée et de l'expression. Il lui appartient aussi de montrer comment la compréhension des œuvres classiques amène une connaissance plus approfondie du milieu où elles se sont développées, et de ressusciter, par exemple, dans les tragédies de Racine, dans les oraisons funèbres de Bossuet, dans les comédies de Molière, la société du grand siècle.

Ce qui est intéressant surtout, c'est de lire, de lire beaucoup et de bien lire. Les textes du programme servent tout naturellement de matière à la lecture en classe. Mais à côté de ces auteurs consacrés, il y en a d'autres, qu'un jeune français n'a pas le droit d'ignorer. Ne faut-il pas, de plus, que la lecture soit à l'école normale le grand délassement de l'élève-maître, comme elle sera plus tard, dans la vie, celui de l'instituteur ? Chaque année a donc une bibliothèque de quartier, qui renferme des livres à la fois attrayants et sérieux. André Theuriet, Loti, Anatole France, se placent à côté de Balzac, George Sand, About, Sarcey, Hugo, et fraternisent avec des livres plus faciles, comme les meilleurs romans d'Erkman-Chatrian, ou la collection des pages choisies de chez Armand Colin, ou encore des traductions des œu-

vres classiques étrangères. Il va sans dire que la valeur morale des ouvrages mis entre les mains des élèves doit toujours être irréprochable (1).

Ces lectures libres sont faites pendant six heures chaque semaine, le jeudi et le dimanche, de cinq heures à huit heures du soir. Chaque élève note ses impressions sur un cahier *ad hoc*, que le professeur de lettres vise, et s'il comprend vraiment sa tâche, il ne manque pas de profiter des remarques souvent expérimentées de ses élèves, pour pénétrer plus avant dans leur esprit et dans leur cœur.

Pour l'histoire, nous tâchons surtout d'atteindre un double but : D'une part, rendre les époques étudiées vivantes et attrayantes, par des lectures et par des images ; de l'autre, chercher l'explication rationnelle des événements dans la mesure où la philosophie de l'histoire n'est pas la plus conjecturale et la plus décevante des pseudo-sciences. Nos élèves n'ont pas seulement entre les mains des manuels dont j'ai indiqué plus haut l'utilisation, ils peuvent et doivent lire des ouvrages d'historiens véritables. La bibliothèque de l'école est largement ouverte, et les élèves peuvent toujours la mettre à contribution, pourvu que la demande d'emprunt soit visée par le professeur compétent.

Je ne puis entrer dans le détail de chaque enseignement. Il suffira de dire que nous voulons donner à nos élèves des connaissances aussi précieuses, aussi directes, aussi peu verbales que possible. En outre, chaque professeur de l'école ne garde pas jalousement son indépendance vis-à-vis de ses collègues. Nous essayons de coordonner nos efforts, d'élever un édifice auquel nous collaborons tous, et non pas une série de colonnes séparées, suivant la jolie expression du célèbre pédagogue suisse, le Docteur Claparède. C'est à cette coordination des travaux que sert la réunion du samedi, où tous les professeurs, sous la présidence du Directeur de l'École, s'entretiennent de tout ce qui concerne la vie pédagogique de l'établissement.

Grâce à l'esprit laborieux de nos élèves, nous arrivons—au moins dans l'école à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir—à préparer en deux ans le Brevet Supérieur, sans difficulté. J'ajoute pour être véridique, que toutes les Écoles normales françaises ne sont pas d'accord avec nous sur ce sujet. Mais cette discussion nous entraînerait un peu loin, et elle se poursuivrait plus utilement dans une Revue française de pédagogie. En tout cas il faut pour que la réforme de 1905, à laquelle la haute administration de l'instruction publique s'est résolument attachée, porte tous ses fruits, que le Brevet supérieur devienne de plus en plus l'examen de passage de seconde en troisième année, et qu'il se règle sur l'école normale, au lieu que cette dernière se règle sur lui.

Ch. ab. der HALDEN,

Professeur de l'École d'Instituteurs de Lyon,

Lauréat de l'Académie française.

(1) NOTE DE *L'Enseignement Primaire*.—Plusieurs des auteurs ci-dessus cités sont non seulement dangereux au point de vue moral, mais il le sont également au point de vue religieux. Les œuvres de certains d'entre eux sont à l'Index.

CAUSERIE PÉDAGOGIQUE

Souvenir d'inspection (1)

LA RETENUE

Il est 11 h. $\frac{1}{2}$. Les portes de l'école de X... sont encore ouvertes, l'encre. Une dizaine d'élèves sont dans la salle de classe. Ils sont occupés, au milieu d'un nuage de poussière, à se poursuivre à travers les bancs.

— Que faites-vous, mes enfants ?

— Nous sommes punis, monsieur.

— Vous n'avez donc pas été sages ?

Je ne transcris pas les réponses qui me sont faites. J'apprends cependant que les uns ont *des lignes* à faire ; d'autres enfin, des devoirs à recommencer.

— Et votre maître, où est-il mes enfants ?

— Il est chez lui.

Je me retire et je reviens à 1 heure pour assister à la classe du soir et faire mon inspection régulière.

A 4 heures, je quitte X... pour aller dans le chef-lieu de canton voisin. L'instituteur m'accompagne à un kilomètre ou deux, et tout en marchant, nous causons de la seule chose, évidemment, qui nous intéresse, c'est-à-dire de son école. Je fais part à l'instituteur des impressions que j'emporte, et j'aborde incidemment la question de la retenue.

— Vous aviez beaucoup d'élèves punis ce matin, monsieur A. ? J'en ai vu une dizaine au moins. Il me semble que c'est beaucoup pour une petite classe

— Monsieur l'Inspecteur, je punis peut-être beaucoup, mais c'est nécessaire. Je ne sais pas à quoi cela tient, mais j'ai un certain nombre d'élèves qui sont véritablement incorrigibles. Ils sont paresseux et turbulents, et je ne viens pas à bout de les rendre meilleurs en les punissant matin et soir.

Le contraire m'étonnerait : ils s'habituent à être punis. Pour être efficaces, les punitions doivent être rares. Mais pensez-vous, d'ailleurs, qu'ils soient véritablement punis, parce qu'ils restent dans l'école, sans surveillance, une demi-heure ou une heure après les autres ? Il m'a paru ce matin, que la retenue n'était pour eux ni bien pénible, ni bien désagréable. Ils couraient à travers la classe avec beaucoup d'entrain.

— Il m'est difficile, monsieur l'Inspecteur, de *garder* les enfants pendant la retenue. J'ai à peine le temps de manger et de prendre un peu d'air dans l'intervalle des deux classes. Mais les élèves punis n'en sont pas moins bien punis, car ils ne sortent qu'après m'avoir montré qu'ils ont fait toute leur punition, et, s'ils jouent, ils restent plus longtemps.

— Il est bien juste, mon cher instituteur, que vous puissiez disposer du

(1) Reproduit de *L'École et la Famille*.

temps qui sépare les classes du matin et du soir. C'est indispensable à votre santé. Mais, il est indispensable aussi à la santé des enfants, que, la classe terminée, ils puissent aller respirer librement l'air pur du dehors et jouer tout à leur aise. Dans l'école, ils respirent un air vicié par une matinée de classe. Au point de vue hygiénique, je crois donc que la retenue est mauvaise et qu'il faut, sinon la supprimer, ce qui serait peut-être difficile, tout au moins en diminuer beaucoup la durée.

Mais vous m'avez parlé tout à l'heure d'élèves turbulents et paresseux. De quelle nature sont les punitions que vous leur infligez ?

— Je donne des lignes à copier aux élèves qui parlent ou qui dérangent leurs camarades pendant la classe ; plus ou moins, suivant la gravité de la faute. Ceux qui n'ont pas su leurs leçons ont à les apprendre ; ceux qui ont mal fait leurs devoirs, ou ne les ont pas faits, doivent les refaire ou les faire.

— Fort bien. Il y a dans votre système de punitions des choses fort justes. En principe, il est bon, lorsque cela est possible, que le coupable soit *puni par où il a péché*. On n'a pas su la leçon : on doit l'apprendre ; on n'a pas fait son devoir : il faut le faire. Outre que la punition est profitable à l'enfant au point de vue de ses études, elle lui apparaît comme une chose juste. Il n'en est pas de même pour les lignes que vous donnez à faire à l'élève qui parle, ou qui dérange ses camarades. L'enfant doit se demander quel rapport il peut bien y avoir entre parler et être dissipé, et la punition que vous lui infligez. D'autre part, ces fameuses lignes n'apprennent rien à l'enfant. Il copie machinalement sur un livre et n'a qu'un souci, finir le plus tôt possible.

— Mais alors, monsieur l'Inspecteur, je ne vois pas trop comment on pourrait empêcher les enfants de parler ou de déranger leurs camarades.

Je ne connais pas, en effet, de punitions raisonnables pour cela : mais il y a un moyen qui supprime les causes de ces punitions.

L'enfant est occupé, lorsqu'il s'intéresse à ce qu'il fait, ou à ce qu'il entend, il ne dérange personne, il ne se dissipe pas. N'avez-vous pas remarqué bien des fois déjà que lorsque votre leçon intéressait vivement les enfants, vous n'aviez pas à vous préoccuper de la discipline ? N'avez-vous pas constaté que lorsque les élèves s'intéressent au travail qu'ils font, quelle qu'en soit la nature, ils ne s'occupent que de ce travail ?

— En effet, monsieur l'Inspecteur.

— Eh bien ! voilà la solution de votre difficulté. Occupez constamment vos élèves ; que vos leçons soient toujours intéressantes.—et elles le seront toujours lorsqu'elles seront soigneusement préparées — ; que le travail écrit que vous donnez à vos élèves soit bien à leur portée, qu'il soit l'application immédiate de la leçon qui a été faite ; enfin, qu'il intéresse les enfants, vous n'aurez plus alors ni turbulents, ni parleurs, et vous n'aurez plus à punir.

Quant aux autres causes de punitions, devoirs non faits, leçons non sues, il faut vous efforcer de les faire disparaître, en donnant des devoirs très courts et très simples. Enfin, de toutes les façons, il faut arriver à punir le plus rarement possible : la meilleure école est celle où l'on a le moins à punir. Au sur-

plus, lorsque vous serez dans la nécessité de punir, arrangez-vous pour que la punition soit faite sous votre surveillance. Mieux vaut pas de retenue qu'une retenue non surveillée.

E. B.

L'enseignement intuitif dans les écoles canadiennes (1)

Articles et études publiés dans le *Journal de l'Instruction publique*, (ancienne série), sur l'enseignement intuitif (suite):

1877.—*Calcul intuitif*, p. 89.

La géographie intuitive, p. 190.

1878.—*Leçons de choses*, p. 8, 57.

L'enseignement intuitif, B. Lippens, p. 4.

Au mois de juin 1879, le *Journal de l'Instruction publique* (officiel) cessait sa publication, laissant la place à l'initiative privée. En 1880, apparaissaient *L'Enseignement Primaire*, à Québec, le *Journal de l'Instruction publique*, à Montréal, et en 1881, le *Journal d'Education*, à Québec. Ce dernier ne vécut qu'une année. Les deux premiers, grâce à une modeste subvention du gouvernement, purent, 17 ans durant, servir la cause de la pédagogie en notre province. En 1897, la subvention gouvernementale ayant été retranchée, les deux revues décidèrent de rentrer dans le silence. En cette occurrence, notre directeur, à ses risques et périls, devint l'acquéreur de *L'Enseignement Primaire* et en continua la publication à ses frais, après l'avoir transformé. Un an après, le gouvernement Marchand, appréciant les efforts faits, et comprenant le bien qu'opérerait une revue vivante et pratique chez les personnel enseignant, décida, sur la recommandation du Comité catholique, de distribuer *L'Enseignement Primaire* à toutes les écoles de la province.

C'est donc à l'aide des trois revues ci-dessus mentionnées que nous continuerons notre enquête sur l'Enseignement intuitif.

“ Tricentenaire ” n'est pas français

Tricentenaire n'est pas un mot français : il n'a pas même le maigre avantage d'être un anglicisme. C'est un vilain néologisme qui ne peut remplacer *troisième centenaire*. Le préfixe *tri* signifie « trois » et non « troisième ». Un *tricorné* signifie chapeau à trois cornes, un *trident*, fourche à trois dents. Mais *tricentenaire* ?.....

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de novembre, décembre, (1907) et janvier, février et mars 1908.

GUERRE A LA CIGARETTE

ELLE EMPOISONNE ET DÉMORALISE L'ENFANT

Nous détachons le passage suivant d'un article paru dans *L'Action Sociale*, sous la signature de M. Hormisdas Magnan :

« L'usage de la cigarette à cet âge si tendre (10 à 16 ans) est à coup sûr un commencement de ruine physique et morale.

« Qui n'a pas rencontré, et bien souvent, de ces précoces gamins, la cigarette aux lèvres ?

« Le regard de ces pauvres petites victimes est déjà effronté. Ecoutez leur conversation : ils parlent à tue-tête et sans aucune retenue.

« Nous n'hésitons pas à dire que dans l'enfance, la cigarette est le premier pas dans la voie du vice honteux de l'intempérance.

« Les enfants à qui on laisse imprudemment de l'argent à gaspiller sont vite entraînés par les camarades à faire le « bout d'homme » et à fumer la cigarette. Devenus jeunes gens, ils passeront du tabac à l'alcool avec la plus grande facilité.

« On dirait que la fumée de la cigarette obscurcit les premières lueurs de la conscience de l'enfant, comme l'alcool tue le cœur et l'âme de l'ivrogne. »

HYGIENE

Le Carême et l'Hygiène

La sainte quarantaine placée par l'Église à la fin de l'hiver et au commencement du printemps arrive, on ne peut plus à propos, pour satisfaire à l'hygiène du corps aussi bien qu'à la sanctification de notre âme. — L'hiver est de toutes les saisons, celle où l'on commet le plus de fautes contre l'hygiène. Confinés dans des maisons surchauffées, nous respirons un air usé et malsain. Les heures consacrées au travail sont plus courtes et c'est durant cette saison que l'on fait plus grasse chère et que l'on prend le moins d'exercice. Alors, nos organes digestifs se congestionnent, s'alourdissent et le mauvais fonctionnement qui en résulte a un retentissement pénible sur tout le système.

Les rigueurs atténuées du carême arrivent comme une bienfaisante correction à ces inconvénients et le changement de régime que l'on nous impose, la diète opportune qui succède aux jours d'abondance et d'abus gastronomiques reposent notre système, déchargent nos organes de la pléthore qui les surcharge et les fatigue.

Il faut donc accepter ces lois de l'Église sans crainte, parce que, comme nous l'écrivions il y a un instant, elles concourent à une double fin, dont bénéficient à la fois notre âme et notre corps.

Après ces quarante jours d'abstinence et de jeûne considérablement atténué, nous faisons cette constatation qui nous étonne : nous nous portons mieux qu'au commencement du carême. Nous sommes plus alertes, le jeu de nos organes fonctionne plus facilement, notre esprit est plus libre et plus vif.

Alors, avec le renouveau et la renaissance des éléments morts à la vie végétative, avec le chaud soleil et les brises plus douces nous recommençons une vie plus facile et plus agréable.

J.-G. PARADIS, M. D.

Montmagny, mars 1908.

L'Alcoolisme et l'École (1)

(Conférence donnée par M. A. Létourneau, Principal de l'École Saint-Denis, devant l'Association des Instituteurs catholiques de Montréal, janvier 1908.)

II

L'alcool est un liquide volatil, inflammable, plus léger que l'eau, incolore, transparent, d'une saveur chaude et brûlante, d'une odeur aromatique. Il est plus généralement le produit médiateur ou immédiat de la distillation du vin; on l'extrait aussi de la bière, du cidre, des fruits et des grains.

C'est un poison et rien autre chose qu'un poison, au même titre que la strychnine, par exemple, poison violent qui ne pardonne pas.

C'est la seule définition qui convienne à l'alcool, et c'est sur cette définition qu'il faudra appuyer pour la graver profondément dans l'esprit des élèves. D'eux-mêmes, ils tireront cette conclusion pratique qu'il est logique de s'en priver; qu'il est patriotique de s'en abstenir ouvertement.

Puis la nature de l'alcool, étant bien comprise de l'enfant, nous aurons à lui prouver, que, contrairement à ce que l'on affirme, l'alcool ne réchauffe pas, qu'il ne nourrit pas, qu'il n'ouvre pas l'appétit, qu'il n'étanche pas la soif, qu'il n'est pas un préservatif contre les maladies contagieuses.

« Le rôle de l'alcool dans l'alimentation, nous dit Paul Pugnère, contrairement à l'opinion émise par des personnes intéressées, est absolument nul. Ni il ne réchauffe, ni il ne fortifie; il altère, au lieu de désaltérer. »

Après des libations répétées, un ivrogne disait un jour: « On prétend qu'un petit verre donne de la force, j'en ai bu plusieurs, et je ne puis pas me tenir debout. »

Voici ce que nous dit le docteur Lancry: Un préjugé cinquantenaire veut que l'alcool soit un digestif, un condiment, un adjuvant utile de la digestion. C'est faux!

La vérité, c'est que l'alcool, après une excitation passagère, donne une dépression durable; la vérité c'est que l'alcool, après un excès de vitalité éphémère, donne une diminution de vitalité permanente.

Insistons auprès de nos élèves sur ce fait que ces témoignages nous sont fournis par des sommités médicales, par des savants blanchis sous le harnais et qui ont fait des études spéciales sur la question.

L'alcool ne réchauffe pas.

Le docteur Pol Demade a dressé dans un excellent travail une liste des meilleurs réchauffants par ordre d'efficacité, où l'alcool arrive... bon douzième sur une liste de quinze.

Pour se garantir du froid, il faut de l'énergie, de la volonté, des forces et de l'attention. Ce sont là les armes indispensables pour lui résister.

Or, l'alcool détruit toutes ces armes si nécessaires; car il diminue considérablement, s'il n'ôte pas tout-à-fait, l'énergie, la volonté et les forces de l'homme.

Dans un pays comme le nôtre où nous gelons sept mois de l'année, il est bon que nos enfants apprennent que le froid et l'alcool sont deux complices qui, lorsqu'ils peuvent se rencontrer chez un homme, se donnent toujours la main pour lui faire perdre la vie.

L'alcool ne nourrit pas.

Les docteurs Lallemand, Perrin, Duroy et Richardson déclarent que l'alcool n'est pas un aliment, mais un excitant du système nerveux. Il ne nourrit pas plus que l'éther, le chloroforme, l'opium et le tabac.

Des personnages intéressés ont baptisé les bières du nom séduisant de pain liquide. Rien de moins mérité qu'une pareille dénomination.

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de mars 1908.

Tout le monde sait que l'albumine est une partie absolument nécessaire à l'alimentation. Aussi la trouve-t-on dans tous les aliments véritables.

Or, en consultant un tableau fait par M. J. Denis, on constate que dans 100 grammes de pain, il se trouve 7 grammes d'albumine ; dans 100 grammes de bière, on trouve 0.40 centigrammes d'albumine.

Quant à l'alcool pur, toujours d'après le même auteur, il ne renferme pas même la plus petite partie d'albumine.

Des analyses faites par le docteur Gallier-Boissière prouvent qu'une simple livre de viande équivalait, en matières nutritives, à des centaines de pintes de bière ou de vin.

L'alcool, au témoignage des médecins, n'est pas assimilé par l'homme, comme les aliments qui servent à sa nutrition, mais charrié par le sang sans perdre sa personnalité, il se trouve successivement en contact avec les organes du corps, et y produit toujours des troubles sérieux.

Enfin, l'alcool n'est pas un préservatif contre les maladies contagieuses.

Voici des faits : En 1832, à New-York, le choléra fit des millions de victimes, dont les quatre-cinquièmes étaient des gens adonnés à la boisson. Pendant l'épidémie cholérique de 1848-1849 à Glasgow, le docteur Adams constata que parmi les gens sobres et tempérants, sur cent malades, 19 seulement en mouraient, tandis que sur cent malades alcooliques reconnus, 91 succombaient.

En Hollande, pays du gin, 600 médecins ont signé la déclaration suivante : « C'est une grave erreur de croire que ceux qui font usage habituel d'alcool offrent plus de résistance à la contagion, surtout dans les épidémies de choléra et de fièvres, l'expérience a prouvé le contraire. »

Un autre préjugé contre lequel nous aurons à prémunir nos enfants est celui-ci : L'alcool détruit la santé oui, mais seulement quand on en prend trop. Un petit verre ne fait pas de mal. C'est là une erreur profonde presque générale et des plus pernicieuses.

C'est, en effet, en absorbant tous les jours de l'alcool, sous une forme quelconque, même un seul petit verre, qu'on devient alcoolique sans le savoir et en se croyant sobre.

Et, d'ailleurs, de savants médecins allemands et belges ont cherché quelle était l'influence de l'alcool, tant sur le travail physique que sur le travail intellectuel : même en opérant avec des doses minimales, ils ont pu constater un affaiblissement parfaitement marqué des forces intellectuelles et physiques : perturbation dans la formation des idées, manque de mémoire, diminution des forces musculaires, etc.

Il est résulté de leurs expériences que réellement une petite quantité, d'alcool fait du mal.

Ce mal n'est pas bien considérable, soit ; mais il excite, et si le petit verre se répète, les effets nuisibles se multiplient et souvent s'accumulent. Puis, qui niera le pouvoir terrible de séduction qu'exerce ce breuvage infernal ? Les victimes les plus dégradées de l'alcoolisme s'étaient, elles aussi, promises de ne faire qu'un usage modéré du poison perfide. On se contente d'abord de cet habituel petit coup du matin ; au bout de quelque temps, ou double la dose, on prend le petit verre le matin et celui du soir. Après quelque temps de ce régime, on se paie régulièrement la *petite larme*, le matin, le midi et le soir, auquel on ajoute bientôt le fameux *night cap*. Enfin, on en prend à toute heure ; bientôt le gin ou le whisky ne gratte plus assez fort. Hélas, le buveur qui en est rendu là est bien près de sa fin ; il tombe malade, la fièvre le prend, il dépérit et finalement un jour, il prend le chemin du cimetière en passant sous l'hôpital.

De l'aveu de tous les médecins dignes de ce nom, l'alcoolisme engendre beaucoup de maladies ; il les aggrave toutes.

L'alcool attaque de préférence les organes de la digestion, de la respiration et les centres nerveux du cerveau, en y produisant des troubles graves et souvent mortels. Signalons seulement ses effets ordinaires sur chacun de ces organes.

Son influence sur l'estomac produit la dyspepsie et les gastrites.

C'est sur le foie que l'alcool semble se complaire à porter ses coups les plus rapides et les plus meurtriers. Sous son action, le foie dégénère tantôt en une masse grasseuse, tantôt en un viscère congestionné, durci, incapable de remplir aucune fonc-

tion vitale et provoquant la mort par hydropisie, selon le proverbe : « Qui a bu dans le vin, meurt dans l'eau. »

Les maladies alcooliques du rein sont la dégénérescence granuleuse, le diabète et la maladie de Bright.

Quant à l'appareil respiratoire, nous constatons que la laryngite et la bronchite sont des faits communs en alcoolisme.

Les poumons de l'alcoolique qui sont sujets à des altérations graves, savoir l'inflammation aiguë, l'inflammation chronique, et, surtout, l'alcool est le principal agent de la tuberculose, cette peste blanche, qui a fait dire au célèbre docteur Lancereaux, président de l'Académie de médecine de Paris, ces pittoresques paroles : L'alcool est l'engrais de la phthisie.

On a encore constaté que les affections du cœur, depuis quelque temps, augmentent dans une proportion alarmante, et ici encore les boissons en sont la principale cause.

Ce sont elles qui amènent tantôt l'hypertrophie de cet organe ; tantôt ces battements de cœur si fréquents chez les nocéurs, enfin, la terrible syncope de cœur.

« Quant au cerveau, c'est, de tous les organes, celui qui ressent le plus vivement le choc des boissons alcooliques, » nous dit le docteur Lefebvre.

Lorsque l'alcool a jeté le désordre dans ce merveilleux instrument de l'âme, elle même est comme affolée : elle perd non seulement le gouvernement du corps, mais le gouvernement d'elle-même. Si l'abus se propage, l'alcoolisé en arrive à la paralysie et bientôt à la démence qui est le silence de l'âme dans un organisme en ruine. Le peuple a donc très justement baptisé l'alcool : une grande vitesse pour l'asile des fous.

« L'alcool est l'engrais de la phthisie. »

Mais on dira : Nous ne voyons jamais mourir d'alcooliques.

Le vulgaire ne le voit pas, c'est vrai, mais le médecin consciencieux et observateur le voit, lui, tous les jours, et il est frappé de stupeur devant cette grande cause de mortalité.

Seulement, dans chaque cas particulier, le secret professionnel ne l'oblige-t-il pas au silence ? Que de fois, il rencontre des individus que tout le monde croit sobres et jouissant d'une santé robuste, mais qu'il sait, lui, être minés secrètement par l'alcoolisme et prêts à être fauchés par la première maladie ! Que de fois, sur le cercueil d'un homme qui fut atteint d'une maladie de cœur, des reins, du foie, de l'estomac, des poumons, du cerveau, il pourrait coller l'étiquette : *mort par l'alcool*. Mais, il se tait ; le nom du défunt, l'honneur de sa famille lui ferment la bouche, c'est le secret de sa profession.

Dans l'entourage du défunt, on accusera un froid, une imprudence, une inflammation, que sais-je ! alors, que le véritable auteur de la mort, ignoré de la masse et même des amis et des parents, n'est autre que l'alcool qui a produit ou rendu mortelle, l'affection qui a enlevé le malade.

L'action de l'alcool est d'ordinaire cachée, insoupçonnée ; elle s'établit lentement.

Le procès n'est donc plus à faire. Cet accusé, chargé de tous les vices et de tous les méfaits imaginables, a été traduit à la barre de la morale publique, de l'hygiène et de l'économie. On l'a interrogé, examiné, confronté avec les victimes, jugé et condamné.

S'il lui reste encore des amis fidèles ou d'opiniâtres défenseurs, ils sont d'ordre assez peu intéressant et ne méritent guère autre chose qu'une indulgente pitié, pour eux-mêmes, sans qu'ils aient droit d'en réclamer une part pour le client qu'ils défendent.

Il est bien entendu que cet alcool, proscrit par la morale et l'hygiène, est celui qui prétend se faire accepter comme utile et bienfaisant pour l'organisme humain.

Car, nul ne conteste les services qu'un tel produit est appelé à rendre dans le domaine de l'art, de l'industrie ou même de la thérapeutique. Mais, dès qu'il envahit les organes où s'exercent les fonctions de la vie, il n'est plus qu'une cause de troubles ou un facteur de ruines.

Pour combattre l'alcoolisme, quelques uns ont cru qu'il suffisait de corriger et de moraliser, en quelque sorte, l'agent responsable de ce fléau social, et c'est là le dernier préjugé que je veux vous signaler. « Nous rectifions ce liquide, disent-ils,

et nous vous donnons une boisson hygiénique, pure de tout mélange toxique et d'une parfaite innocuité.»

Malheureusement, il n'en est pas tout-à-fait ainsi. Dans la plupart des cas, la rectification n'est qu'un leurre. Puis, même l'alcool éthylique, (extrait de vin), pour être pur, ne cesse pas d'être nuisible, et l'usage d'un poison légèrement atténué n'en devient pas moins pernicieux, surtout lorsque, comme c'est ici le cas, l'usage amène fatalement l'habitude et ne tarde pas à conduire à l'abus.

Le peuple, ignorant la véritable nature de l'alcool, croit innocemment que ce sont les frelatages qui produisent les maux si désastreux qui résultent de l'usage des boissons, lorsqu'au contraire c'est l'alcool lui-même.

Le professeur Croft, de Toronto, chargé par le gouvernement d'analyser plusieurs échantillons de boissons diverses, dit au sujet des frelatages: « Dans les échantillons qui m'ont été soumis, je ne trouve pas la moindre trace de poisons ajoutés, s'il y en a, ils sont en quantité trop petite pour produire les affreux résultats que l'on constate chez les ivrognes. Je suis persuadé — rappelons-nous que c'est un expert qui parle — je suis persuadé que l'élément fatal se trouve non dans le frelatage, mais dans l'alcool lui-même. (à suivre).

DOCUMENTS SCOLAIRES

Cent quarante-troisième réunion des instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval, le 25 mai 1907.

La séance est ouverte à 10 heures du matin. M. L. P. Goulet, inspecteur d'écoles, occupe le fauteuil présidentiel.

Membres présents: M. le Principal et les professeurs de l'École normale Laval, quelques inspecteurs d'écoles, les instituteurs de Québec et les élèves-maîtres de l'institution.

M. Ant. Lesage remplace temporairement le secrétaire qui est absent.

Lecture du procès-verbal étant faite, on procède immédiatement à l'élection des officiers de l'Association.

Il est proposé par M. John Ahern, secondé par M. l'inspecteur P. G. Ruel: Que tous les mêmes officiers soient réélus pour l'année courante. Motion adoptée unanimement.

Il est proposé par M. John Ahern, secondé par M. J. D. Frère: « Que la motion de M. S. E. Dorion, à l'effet de rétablir la conférence du mois de septembre, soit rejetée. » Adoptée unanimement.

L'Association des Instituteurs de Montréal ayant invité notre Association à se faire représenter aux fêtes du cinquantenaire de la fondation de l'École normale Jacques-Cartier et de la formation de l'Association des instituteurs de ce district, il est proposé et résolu unanimement que M. C. J. Magnan soit nommé pour remplir cette mission.

Il est proposé par M. John Ahern, secondé par M. l'inspecteur P. J. Ruel: Que le président et les membres du comité exécutif soient chargés de trouver un sujet de discussion pour la prochaine réunion, le dernier samedi de janvier, 1908.

Puis, la séance est levée et ajournée à la date ci-haut mentionnée.

(Signé) L. P. GOULET,

Président

ANT. LESAGE

Secrétaire pro-tempore.

Cent quarante-quatrième réunion des instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval, le 25 janvier 1908

En l'absence de M. L.-P. Goulet, président, et de M. G.-E. Marquis, secrétaire, il est proposé par M. J. Ahern, secondé par M. J.-D. Frère: Que M. C.-J. Magnan, agisse comme président suppléant et M. J.-G. Tremblay, comme secrétaire pro-tempore.

A dix heures, la séance s'ouvre.

Membres présents : M. l'abbé Alp. Caron, assistant-principal, les professeurs de l'École normale Laval, les instituteurs de Québec, M. l'abbé J. Fleury, maître d'études, les élèves-maitres, etc.

Le procès verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

Le comité chargé de choisir des sujets de discussion pour la prochaine réunion, suggère les questions suivantes :

1° Dans l'intérêt de la province, quels moyens pourrions-nous suggérer afin de confier à des instituteurs l'éducation des garçons qui ont fait leur première communion?

2° De la nécessité d'établir des certificats d'études primaires.

3° De l'éducation et du caractère des enfants.

4° De l'enseignement de la géographie et de l'histoire du Canada.

M. John Ahern, délégué de l'Association à la Commission administrative du fonds de pension, annonce aux applaudissements de l'assemblée que la Caisse de retraite est relativement prospère.

Il est alors proposé par M. J.-D. Frère, secondé par M. T. Simard: «Qu'il est résolu unanimement de prier la Législature d'amender la loi du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire: 1° de manière à accorder à tout fonctionnaire qui a été empêché de payer en temps voulu le un pour cent additionnel requis pour assurer une pension à sa femme, au cas où il décéderait avant elle, un délai de cinq ans, à partir de la date de la mise en vigueur de cet amendement, pour faire les versements nécessaires pour cette fin; 2° de permettre à toute personne qui par la loi de 1899 est devenue fonctionnaire de l'enseignement primaire, de verser la retenue exigible avant 1899, pour ses années de service antérieures à cette date, et de faire compter ces dites années de service.»

M. Néré Tremblay propose, secondé par M. J.-D. Frère: 1° Qu'à l'avenir, le procès-verbal de chaque réunion soit publié dans la livraison de *L'Enseignement Primaire* qui suivra la conférence; 2° Qu'un avis de convocation soit envoyé personnellement aux membres et publié dans les journaux de Québec, huit jours d'avance.

M. Chs. A. Lefèvre propose, secondé par M. J. E. Gauvreau, qu'un comité composé de M.M. Néré Tremblay, C. J. Magnan, J. G. Tremblay, du proposeur et du secondé, soit chargé de préparer le programme de la prochaine réunion.

Et la séance est ajournée.

Rapport des Délégués de la Commission Scolaire catholique de Montréal sur leur Mission Pédagogique en Europe

(suite)

Construction des écoles

Les maisons d'école sont parfois construites totalement aux frais du Bureau d'Éducation. On les appelle alors « vested schools », en tant que leur titre de possession appartient au Bureau. Ou bien, le Bureau d'Éducation contribue pour le tiers du coût à l'érection des édifices scolaires, et le reste est fourni par différentes sources; et alors, nous nous trouvons en présence des « non vested schools. » c'est-à-dire des écoles dont le titre de possession est investi sur d'autres que sur les commissaires de l'Éducation nationale.

Voici le nombre d'écoles en Irlande

Ecoles en exercice

Au 31 décembre 1905, on avait 8.659 écoles en opération. On peut y recevoir 819.309 élèves. La moyenne des élèves sur les listes est de 742.457; l'assistance moyenne, de 500.489.

Ecoles en Irlande relevant du Bureau d'Éducation Nationale.

	Vested in Trustees	Vested in Commissioners	Total
Ulster	583	326	889
Munster	848	386	1.234
Leinster	452	79	531
Connaught	775	165	940
Total.....	2.638	956	3.594

Outre ces écoles il y a un bon nombre de maisons qui reçoivent une subvention. Il y a environ 320 couvents (religieuses) où l'on paie tant par capitation; 29 autres, où l'on paie un salaire personnel aux institutrices. Des communautés d'hommes sont aussi sous le contrôle du Bureau d'Éducation. 49 monastères voient leurs professeurs recevoir des *Commissaires* un salaire personnel.

Résumé	Payés par capitation	Payés par salaire
Couvents	301	29
Monastères	2	49
Total...	303	78

Outre ces écoles qui relèvent du Bureau d'Éducation, il est encore d'autres maisons où les enfants reçoivent une instruction solide, une éducation remarquable, qui est tout à l'honneur des maîtres qui les gouvernent. Ce sont les établissements de ceux que l'on appelle les « Irish Christian Brothers », ainsi désignés pour les distinguer des Frères des Ecoles chrétiennes, qui ont Saint-Jean-Baptiste de la Salle pour fondateur.

Cette congrégation des « Irish Christian Brothers » dirige des écoles dans les principales villes d'Irlande. Ces écoles sont indépendantes du Bureau d'Education. Ce sont les contributions volontaires du peuple qui les soutiennent. Cette congrégation est restée en contact continu avec l'âme de la nation; et, comme elle s'efforce de réaliser les aspirations nationales, comme elle a l'œil ouvert sur tous les progrès modernes, comme elle envoie partout des chefs pour s'enquérir des meilleures méthodes et des procédés qui ont fait leurs preuves ailleurs, elle ne manque pas de s'attirer des sympathies qu'elle mérite bien du reste par le succès qui couronne ses efforts.

Ces Frères ont un système qui leur est propre. Ils ont leur série de livres dans toutes les branches, leurs inspecteurs et leurs officiers.

Ils sont aussi à la tête d'écoles industrielles et de maisons d'enseignement secondaire.

Les Sœurs de la Sainte Foi, (Sisters of the Holy Faith), dirigent également des écoles primaires pour les filles, sans recevoir aucune allocation du gouvernement.

Utilité des expositions

Nous nous plaisons d'abord à reproduire ce que nos délégués répétaient au retour de leur voyage de St. Louis.

« C'est ainsi, dit M. Howard dit Rogers, chef du département de l'exposition de Saint-Louis, que l'exposition du Palais de cristal à Londres, en 1851, amena l'établissement de l'école des Arts industriels au musée de South Kensington; l'exposition du Centenaire, en 1876, fut la cause de l'introduction des travaux manuels dans les écoles des Etats-Unis; la réorganisation de l'instruction primaire en France fut le résultat de l'exposition de Paris, en 1878; l'augmentation rapide de l'enseignement des travaux manuels et de l'art industriel est due à l'exposition de Chicago, en 1893; et l'exposition de Paris, en 1900, fut la détermination de la résolution prise par le gouvernement français d'envoyer tous les ans des élèves aux Etats-Unis afin d'y étudier les méthodes industrielles et commerciales qui font la richesse d'un pays. Tous les peuples, d'ailleurs, font des efforts incessants pour arriver au moyen d'une instruction spéciale, à obtenir, sinon la suprématie, du moins une place honorable dans le commerce et l'industrie. »

Nous sommes heureux de dire que nous avons vu des écoles en exercice. En Irlande, en effet, les écoles s'ouvrent vers le 15 du mois d'août.

Nous avons visité des écoles de toutes les catégories; écoles dirigées par des instituteurs laïques; écoles dirigées par des institutrices laïques; par des congrégations religieuses d'hommes ou de femmes, écoles subventionnées ou libres. Nous mentionnerons quelques-unes de celles que nous avons vues à Dublin, à Limerick, Waterford et à Cork.

Evidemment, nous ne prétendons pas que tout est parfait en Irlande, pas plus du reste qu'ailleurs, au triple point de vue de l'organisation matérielle, pédagogique et disciplinaire. Nous n'avons pas visité non plus les écoles les plus mal outillées. On nous montrait de préférence les meilleures; et comme nous ne prétendons pas faire œuvre de critique, mais plutôt faire une étude des choses les meilleures, nous avons de préférence choisi les institutions qui ont le plus de renom.

A Dublin, nous avons vu le fonctionnement de l'école normale centrale modèle (laïque), pour les garçons et avec les deux écoles d'application pour les garçons et filles aussi.

Nous visitâmes aussi une importante école primaire: « Richmond School. » Cette école fut fondée par le grand O'Connell en 1828. Dirigée par les « Irish Christian Brothers, » elle est très bien installée et outillée, et obtient de très grands succès; les enfants des meilleures familles vont puiser là les premières connaissances humaines et se préparer à l'Université, car on y fait aussi de l'enseignement secondaire.

Elementary Experimental Science

Une des particularités de l'enseignement en Irlande, que nous avons pu constater *de visu* à l'école normale centrale de Dublin et aux écoles d'application qui s'y trouvent annexées, c'est ce que l'on appelle « Elementary Experimental Science. » Le

but n'est pas tant de donner des notions scientifiques proprement dites aux enfants des écoles primaires que de former en eux des habitudes d'observations précises, de de travail exact, de raisonnement juste ; ce qui déterminera le succès dans la plupart des circonstances de la vie.

Cet enseignement pourtant, n'est pas particulier à l'Irlande ; il est basé sur un rapport « of a British Association Committee. » Voici en quoi il consiste : Il s'agit d'organiser un petit laboratoire avec tous les instruments qui servent à mesurer. Les enfants doivent venir en contact avec tous ces instruments et s'habituer par eux-mêmes à les manipuler et à faire de petites expériences. Dans les trois premiers degrés, cet enseignement se donne plutôt sous la forme de leçons de choses. Dans les cinq autres degrés on suit un véritable cours pratique des notions principales de chimie, de physique. On se rend à un laboratoire pour cet enseignement absolument basé sur l'expérience. Les élèves doivent ensuite rendre compte par écrit de la leçon donnée : ce qui habitue en même temps ces jeunes gens à la rédaction. (Voir Rules and Regulations of the Commissioners of National Education in Ireland, p. 96.)

On veut également donner à l'économie domestique un fondement tout scientifique, basé sur des expériences faites par les filles elles-mêmes. Ainsi, on divise le cours en trois parties dans lesquelles entrent plus ou moins toutes les notions qui figurent au programme d'études des garçons intitulé «Elementary Experimental Science.» On étudie pratiquement les mesures de longueur, la balance, les volumes, les superficies, les lois des corps flottants, l'expansion des solides et des liquides, le poids de l'atmosphère, la construction des thermomètres, les principaux effets de la chaleur sur les aliments, la préservation des aliments, etc..... Voir Rules and Regulations, p. 97.

Nous voulons cependant faire remarquer qu'on a bien de la peine à introduire le cours de science élémentaire, les travaux manuels, la cuisine et le blanchissage. Prénez, par exemple, le rapport officiel, et voyez ce qu'on dit pour le circuit de Killarney, et vous constaterez que les résultats sont très minces. Nous avons visité ailleurs d'autres écoles nationales à Cork, nous nous sommes rendus à l'école Saint-Pierre, à l'école Saint-Paul et à l'école Saint-François ; à Waterford, nous sommes allés à l'école Saint-Patrice, à l'école Saint-Etienne, qui est l'école d'application de l'école Normale dirigée dans cette même ville par les Frères des Ecoles Chrétiennes, (de la Salle).

Waterpark College.—(Frères des Ecoles Chrétiennes).

Ce collège fut fondé en 1892 et prépare pour le commerce et pour les professions. C'est dire qu'on y donne l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. Il y a sept classes pour les enfants. Elles sont outillées avec tous les appareils modernes et fournies d'objets d'art et d'intérêt éducationnel : Histoire naturelle, Architecture, Art, Dessin, Science, Botanique, et Géologie. Ces pièces renferment aussi un laboratoire pour la chimie et la physique, une section pour le commerce et le Service Civil. Une bibliothèque, un champ pour le « football », un club nautique, des jardins spacieux présentent tous les avantages pour le développement du corps et de l'esprit.

En outre, nous avons visité le collège des Frères de la Présentation, Mardyke, Cork. Ce collège, dirigé par les Frères de la Présentation, a pour but de fournir aux habitants de la ville de Cork l'opportunité de donner à leurs fils une haute culture anglaise, classique, scientifique et commerciale. Cette maison fut fondée en 1888 ; mais on y a fait des additions considérables. Toujours on s'est rappelé dans les agrandissements que les lumières, le chauffage et la ventilation doivent être en conformité avec les principes modernes. Les sports athlétiques, la gymnastique, y sont en honneur, comme le prouvent les succès remportés dans les différentes joutes.

Jeux à l'école

Il est difficile d'aller en terre anglaise et de ne pas parler de sport. Toutefois nous n'avons pas l'intention de faire la théorie des jeux, d'en étudier l'instinct au point de vue psychologique. Herbert Spencer, on le sait, s'est occupé de cette question. Le père Didon ne l'a pas dédaignée. De fait, tous les gouvernements des

pays du monde ont reconnu que l'entraînement des jeux exerce de l'influence sur l'école et l'avenir d'une race. A Berlin, il y a des portions de parcs publics pour les divers écoles publiques. Là aussi, les petits enfants ont à leur disposition un terrain couvrant 40 acres, environné de quatre rangées concentriques d'arbres, à l'ombre desquels ils peuvent venir se reposer de leurs fatigues. Ce mouvement en Allemagne provient de l'appréciation intellectuelle de la valeur d'un principe, plutôt que d'un amour pour le sport inhérent à la nature des Allemands. Dans les écoles publiques anglaises et dans quelques-uns des grands établissements irlandais le « cricket and foo ball » sont obligatoires.

Glasgow fournit presque vingt terrains municipaux pour ses enfants. Les villes américaines, New-York, en particulier, se mettent presque à la torture pour fournir aux enfants des terrains et des appareils pour les jeux. Même l'initiative privée a fait des démarches pour porter remède au grand mal, au manque de moyens de récréation pour les enfants de la grande ville.

Mr. Schwab a apporté de la santé et du bonheur à des milliers d'enfants. Au prix de trois millions de dollars, il a acheté 65 acres sur la baie de Staten Island. Là, il a bâti des bains, il a monté des appareils pour tous les jeux imaginables, il a même fait construire un bateau sur lequel mille enfants sont conduits gratuitement, chaque jour, de la ville à l'île.

Un système d'éducation bien ordonné doit comprendre de la gymnastique, des jeux d'écoles organisés, de l'athlétisme.

Ecoles primaires supérieures

Le système scolaire d'un pays n'est pas considéré complet, s'il n'embrasse tous les genres d'enseignement depuis l'École maternelle, (France), l'École gardienne, (Belgique), ou le Kindergarten, (Allemagne), jusqu'au plus haut degré de l'enseignement supérieur. Mais avant d'arriver au haut de l'échelle, il y a bien des degrés, même dans le seul enseignement primaire. A Paris, on rencontre, outre les écoles primaires proprement dites, des écoles primaires supérieures: ce sont, pour les garçons le collège Chaptal, les écoles Arago, Colbert, G. B. Say, Turgot; pour les filles, les écoles Sophie-Germain, Edgar-Quinet.

L'école primaire élémentaire ne suffit pas à tous. Pour les élèves appartenant à la classe ouvrière, les études en général prennent fin avec la scolarité. On peut dire la même chose des boutiquiers, des employés au gain modeste, des petits industriels. Il y a le collège avec l'enseignement secondaire. Mais il faut craindre le mécompte, l'encombrement des professions. Alors, il faut un but plus proche, que l'on peut atteindre sûrement et sans grands frais. On a jugé là-bas que l'école primaire supérieure répondait admirablement à ces visées moyennes.

L'école primaire supérieure n'est, en réalité, que le prolongement de l'école primaire élémentaire. Ce n'est pas encore l'enseignement secondaire spécial que M. Gréard a défini dans ces termes: « Son objet est de fournir des chefs à cette armée de travailleurs, que forme l'enseignement primaire, dans le négoce, dans la banque, dans l'industrie, dans l'administration des grandes compagnies, dans ce vaste domaine qu'on appelle le monde des affaires. Pour être bien remplis, ces emplois de direction et de contrôle exigent, outre un certain nombre de notions scientifiques, la connaissance des théories auxquelles ces notions se rattachent, l'habitude des méthodes intellectuelles et un fonds d'idées générales qui peuvent seules donner de la rectitude à l'esprit. »

C'est par ce côté que l'enseignement secondaire spécial se sépare de l'enseignement primaire, et il s'adresse, du reste, à une toute autre clientèle.

Les établissements d'enseignement primaire supérieur prennent le nom de cours complémentaires, s'ils sont annexés à une école primaire élémentaire et placés sous la même direction. Ils prennent le nom d'écoles primaires supérieures, s'ils sont installés dans un local distinct et sous une direction différente de celle de l'école primaire élémentaire.

Mais outre ces écoles primaires supérieures, il est toute une série d'écoles dont on parle beaucoup en Europe, comme en Amérique, du reste: ce sont les écoles techniques. (*à suivre*).

DOCUMENTS OFFICIELS

RAPPORT DU SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'ANNÉE 1906-07

C'est un fort volume de plus de cinq cents pages. Il contient plus de renseignements que les rapports similaires des autres provinces du Canada.

Les anniversaires

M. le Surintendant commence son intéressant rapport en rappelant que l'année 1907 a été l'année des cinquantenaires : cinquantenaire des trois écoles normales, Laval, Jacques-Cartier et McGill et cinquantenaire aussi des Associations d'instituteurs. Avec sa cinquantième année, l'École McGill prenait fin elle-même. En vertu d'arrangements nouveaux, le nom de l'honorable Peter McGill a fait place à celui de sir William Macdonald, le fondateur de l'école d'agriculture de Sainte-Anne-de-Bellevue, à laquelle se rattache désormais l'école normale protestante.

La conférence de Londres

M. le Surintendant dit un mot de la *Conférence sur l'Éducation* tenue à Londres en mai dernier. On se rappelle qu'à cette occasion les représentants des départements d'éducation de l'Angleterre et de ses colonies se réunirent dans la capitale de l'empire. Six provinces du Canada y envoyèrent des délégués, M. G. W. Parmelee représentait notre province. Nous félicitons ce dernier d'avoir appuyé la proposition suivante, faite par M. F. Tate, de Victoria : « Que dans l'opinion de cette conférence, il n'est ni désirable ni nécessaire d'adopter les mesures propres à établir l'uniformité des cours d'études ou des livres de classe pour les différentes régions scolaires des possessions de sa Majesté. »

Cette proposition fut adoptée unanimement par les délégués.

Nouvelles Ecoles normales

Le Surintendant, après avoir rappelé en termes heureux l'établissement des écoles normales de filles à Rimouski et à Chicoutimi, annonce l'ouverture prochaine d'écoles similaires aux Trois-Rivières et à Nicolet.

Dans la voie du progrès

Dans ses *remarques générales*, M. le Surintendant dit : « Il me fait plaisir de dire que les arrêtés de l'an passé, accordant des primes aux instituteurs et aux institutrices qui ont enseigné au-delà de quinze ans, de même qu'aux cinq municipalités scolaires les plus méritantes de chaque district d'inspection, ont eu un excellent résultat. » A l'appui de son affirmation, le Surintendant cite le témoignage de M. M. les Inspecteurs Bergeron, Brault et Marquis.

A propos de l'ameublement des écoles rurales, M. le Surintendant affirme « que depuis quatre ans surtout, il y a eu une amélioration très sensible. »

M. Lippens dit que, dans son district, il ne reste plus que 26 salles de classe affligées d'un mauvais mobilier, quand, il y a quatre ans, on en comptait 120.

Dans la région d'Arthabaska, quinze municipalités ont dépensé l'an dernier au-delà de \$2,000 pour l'achat de pupitres perfectionnés.

Il y a également progrès dans la manière de construire les écoles. Et M. le Surintendant cite les noms de Chicoutimi, Jonquière, Arthabaskaville, Québec, Lévis, Château-Richer, qui, sur ce chapitre, méritent d'être placés au tableau d'honneur.

Statistiques générales

J'ai approuvé, dit le Surintendant, durant l'année scolaire 1906-07, 238 plans de devis de maisons d'école.

Les emprunts contractés pour constructions d'écoles durant cette même année, par les différentes municipalités, se sont élevés au chiffre de \$523,992.

Le montant dépensé en 1905-06 pour la construction de nouvelles écoles était de \$397,257, soit une augmentation de \$71,735 sur l'année 1903-04, et de \$134,173 sur celle de 1904-05.

Les tableaux statistiques qui suivent font connaître, dans une certaine mesure, le mouvement éducationnel dans la Province.

La présence moyenne des enfants à l'école peut se porter à une comparaison avantageuse avec celle d'autres états. Elle a été de 72.79 % dans les écoles élémentaires, de 81.18% dans les écoles intermédiaires et de 85.49% dans les écoles primaires supérieures; la proportion de la présence moyenne dans les trois catégories d'écoles, considérées ensemble, est de 76.67%.

Le nombre de maisons d'enseignement de tout genre aujourd'hui dans la province de Québec est de 6,523, avec 2,639 instituteurs et 10,196 institutrices.

Le nombre des garçons fréquentant les écoles s'élève à 187,366, celui des filles à 179,390, donnant 366,756 comme le total des élèves.

Le grand total des professeurs, des maîtres et des maîtresses d'écoles est de 12,935.

Les contributions générales scolaires payées par les contribuables s'élèvent à.....	\$4,050,741
et par le gouvernement à.....	540,650

Soit un grand total de.....	\$4,591,391
-----------------------------	-------------

Écoles de garçons

C'est sans contredit cette partie du Rapport de M. le Surintendant qui intéressera le plus vivement le personnel enseignant. L'honorable M. de LaBruère dit:

« Je terminerai mes remarques en disant que s'il est une chose que l'on doit déplorer, c'est le petit nombre d'instituteurs qui enseignent dans nos écoles. L'instruction des garçons est confiée, à peu d'exception près, à des institutrices, la plupart trop jeunes pour exercer une maîtrise salutaire sur leurs élèves et pour leur donner l'éducation virile dont ils ont besoin. Les commissaires d'écoles en général, de même que les parents, ne semblent pas assez se rendre compte de la grande importance qu'il y aurait de confier l'instruction des garçons à des maîtres et non à des maîtresses. Catholiques et protestants ont à se plaindre de l'état de choses qui existe actuellement.»

Après avoir constaté le petit nombre d'instituteurs qui enseignent dans nos écoles, le Surintendant cite l'opinion de M. M. les Inspecteurs Vien et Turcotte qui sont d'accord à réclamer des maîtres pour diriger les écoles de garçons.

On se rappelle la campagne menée dans ce sens dans *L'Enseignement Primaire* par l'un de nos collaborateurs, M. l'Inspecteur Marquis.

Rapport de MM. les Inspecteurs d'écoles

Dans leurs rapports, les Inspecteurs font d'excellentes suggestions et remarques que nous grouperons afin de mieux les mettre en évidence. Ce sera pour les livraisons de mai et de juin.

Nous profitons de l'occasion pour remercier M.M. les Inspecteurs qui, pour la plupart, ont bien voulu, officiellement, dire du bien de notre revue.

Bureau Central des Examineurs catholiques

INSTRUCTIONS AUX PERSONNES QUI SE PROPOSENT DE SUBIR L'EXAMEN CETTE ANNÉE.

Québec, 11 mars 1908.

L'examen des candidats aux brevets de capacité pour l'enseignement aura lieu, cette année, les 23, 24, 25 et 26 juin prochain. Il n'y a que les aspirants au diplôme académique qui commenceront à subir l'examen le mardi, 23 juin; tous les autres, c'est-à-dire les candidats aux brevets élémentaire et modèle, ne commenceront leur examen que le lendemain, mercredi, 24 juin.

Le programme de l'examen pour les différents brevets est exactement le même que celui de l'année dernière. Ce programme se trouve dans le « Manuel de l'Instituteur catholique » et dans les « Règlements refondus du comité catholique », ouvrages qui ont été distribués par le gouvernement à toutes les maisons d'éducation de la Province.

L'examen se fera dans les localités suivantes: Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Nicolet, Rimouski, Chicoutimi, Valleyfield, Hull, Joliette, Baie-Saint-Paul, Carleton, Farnham, Fraserville, Havre-aux-Maisons, Montebello, New-Carlisle, Percé, Pointe-aux-Esquimaux, Fort-Coulonge, Roberval, Sainte-Anne-des-Monts, Saint-Ferdinand-d'Halifax, Saint-Jovite, Sainte-Marie-de-Beauce, Victoriaville, Maniwaki, Tadoussac et Rivière au Renard.

Toute personne qui se propose de subir l'examen devant le Bureau central doit, AU MOINS TRENTE JOURS AVANT L'ÉPOQUE FIXÉE POUR L'EXAMEN, c'est-à-dire AVANT LE 23 MAI, en informer le secrétaire du Bureau et lui transmettre en même temps, conformément aux dispositions de la formule ci-après: 1° Un certificat de moralité signé par le curé ou le desservant de la paroisse où elle a résidé pendant les six mois précédant l'examen; 2° Son extrait baptistaire; 3° La somme exigée comme droit d'examen. Cette somme est de \$3.00 pour le diplôme élémentaire (*primaire élémentaire*), de \$4.00 pour le diplôme modèle (*primaire intermédiaire*) et de \$5.00 pour le diplôme académique (*primaire supérieur*).

Pour être admis à l'examen, les garçons devront avoir au moins dix-huit ans révolus au premier d'août prochain, et les filles seize ans à cette même époque. On voudra bien ne pas oublier qu'il est tout à fait inutile de faire une demande d'admission à l'examen si l'on n'a pas l'âge réglementaire.

Voici la formule que chaque aspirant devra remplir bien exactement et envoyer au secrétaire du Bureau central:

« (Nom de la localité et date), »

« Au secrétaire du Bureau central des examinateurs catholiques, Québec.

« Monsieur,

« Je, soussigné, . . . (*écrire ses nom et prénoms*), né . . . à (*indiquer l'endroit*), le « (*donner la date*), domicilié . . . à (*donner le lieu de la résidence de ses parents*), com-
« té de (*nom du comté*), ai l'honneur de vous informer que j'ai l'intention de me pré-
« senter à (*écrire le nom de la localité où l'on doit se rendre pour l'examen*), afin de
« subir l'examen en (*dire si c'est en français ou en anglais, ou dans ces deux langues*),
« pour le brevet d'école (*élémentaire, modèle ou académique*). J'ai l'honneur de vous
« transmettre la somme de \$ (*mettre le montant des droits d'examen exigés*) et le cer-
« tificat de moralité du curé (*ou desservant*) de ma paroisse, ainsi que mon extrait
« baptistaire.

« Vous voudrez bien m'envoyer mon diplôme ou l'avis du résultat de mon exa-
« men à (*nom du bureau de poste*). »

(Signature de l'aspirant).

Le certificat de moralité doit être dans les termes suivants :

« Je, soussigné, certifie que j'ai personnellement connu et que j'ai eu l'occasion d'observer (*les nom et prénoms du candidat*) pendant (*dire le nombre d'années ou de mois*), que, durant tout ce temps, sa vie et sa conduite ont été sans reproche, et j'affirme que je crois qu'—est intègre et consciencieux (*ou consciencieuse*).

(*Signature du curé ou du desservant de la paroisse*).

Les candidats qui ont été ajournés pour quelques matières, à l'examen de juin dernier, de même que ceux qui ont échoué complètement, devront renouveler leur demande d'admission à l'examen de juin prochain et l'accompagner d'un nouveau certificat de moralité signé par le curé. Ils ne sont pas tenus cependant de transmettre un nouvel extrait baptistaire. Ces aspirants sont obligés d'envoyer au secrétaire \$1.00 s'ils reprennent leur examen pour le diplôme élémentaire, \$1.50 s'ils reprennent leur examen pour le diplôme modèle, et \$2.00 s'ils reprennent leur examen pour le diplôme académique. Ils ne devront pas oublier de mentionner le numéro d'ordre qu'il leur avait été assigné l'année dernière. Ces aspirants feront leur demande comme suit.

« (*Nom de la localité et date*)

« Au secrétaire du Bureau central des examinateurs catholiques, Québec.

« Monsieur,

« Je, soussigné... (*écrire ses nom et prénoms*), né... à (*indiquer l'endroit*), le « (*donner la date*), domicilié... à (*lieu de la résidence de ses parents*), comté de (*nom du comté*), ai l'honneur de vous informer que j'ai l'intention de me présenter de nouveau à (*écrire le nom de la localité où l'on désire se rendre pour l'examen*), afin de reprendre mon examen de l'année dernière pour le brevet d'école (*élémentaire, modèle ou académique*), en (*français ou en anglais, ou dans les deux langues*). Je vous envoie ci-inclus le somme de \$ (*mettre le montant exigé pour reprendre son examen*), un nouveau certificat de moralité de mon curé (*voir la formule de certificat ci-dessus*), ainsi que l'avis que vous m'avez adressé au mois d'août dernier (*envoyer cet avis*).

« Vous voudrez bien m'envoyer mon diplôme ou l'avis du résultat de mon examen à (*nom du bureau de poste*). Mon numéro, l'an dernier, était (*mettre le numéro*). »

Les candidats qui, l'an dernier, ont échoué pour la première fois sur moins du quart des matières n'auront à subir l'examen que sur celles mentionnées dans l'avis que je leur ai adressé au mois d'août dernier.

Les personnes qui n'ont pas réussi à avoir leurs diplômes en 1898 ou les années suivantes jusqu'en 1906 et qui n'ont pas encore subi une seconde épreuve devront, si elles se présentent devant le Bureau au mois de juin prochain, payer le droit d'examen en entier et être interrogées sur toutes les matières du nouveau programme, comme si elles subissaient l'examen pour la première fois.

Je demande comme une faveur toute spéciale aux personnes qui doivent se présenter à la prochaine session du Bureau de m'envoyer LE PLUS TÔT POSSIBLE leur demande d'admission, accompagnée de tous les documents requis. Tout candidat en règle recevra une carte d'admission à l'examen.

On voudra bien faire recommander les lettres contenant de l'argent et l'on est prié de ne pas envoyer de timbres-poste pour payer le droit d'examen.

A l'avenir, le Bureau ne fournira pas les porte-plumes, comme il l'a fait par le passé; chaque candidat devra donc apporter le sien pour les examens.

En ayant l'obligeance de se conformer fidèlement aux instructions qui précèdent, les assistants aux diplômes faciliteront l'ouvrage très considérable que nécessite l'organisation des examens et ils me rendront par là même un service signalé.

J.-N. MILLER,

Secrétaire du Bureau central des examinateurs catholiques.

L'HORTICULTURE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

M. O. Dallaire a eu l'amabilité de nous communiquer le dernier rapport qu'il a adressé à M. le surintendant sur « l'Horticulture à l'école. »

Nous détachons de ce rapport, que nos lecteurs pourront lire en entier dans le dernier rapport du Surintendant de l'instruction publique, les passages qui suivent :

Le chiffre de 425 élèves en 1906, s'est changé en celui de 1297 en 1907, soit le triple. Environ 2000 se sont intéressés à la chose.

Ce cinquième rapport annuel prouve à l'évidence.

1. Que l'horticulture a sa place toute marquée à l'école rurale.
2. Que les élèves y voient un sujet de récréation aussi utile qu'agréable.
3. Que les parents apprécient hautement ce moyen pratique de faire aimer l'instruction par le travail.
4. Que l'émulation dans ce sens laisse chez les élèves l'heureuse conviction que le travail des champs est une occupation des plus honorables.
5. Enfin, que c'est le moyen le plus simple pour l'instituteur et l'institutrice de faire comprendre, autant qu'aimer les principes qui doivent guider le cultivateur dans son labeur quotidien.

Sans paraître le vouloir, l'instituteur prouve par des leçons de choses que le succès dépend en grande partie des soins intelligents que l'on y met.

Plusieurs commissions scolaires s'intéressent vivement à ces travaux et dans leurs correspondances, ne tarissent pas d'éloges pour ce beau progrès que bon nombre d'inspecteurs d'écoles comprennent et se font un plaisir de favoriser.

Plusieurs institutrices ont fait planter des arbres, dressé un beau parterre de fleurs en avant de l'école, et cultivé des légumes, quelques-unes pour la dépense annuelle.

Et comme tout cela est le travail des élèves eux-mêmes, ceux-ci conservent avec un soin jaloux ce qui leur a coûté quelques minutes de leurs récréations.

Et cela est absolument volontaire. Il faut admirer les efforts que de jeunes enfants ont faits pour enlever les pierres de terrains très rocheux, détruire les broussailles, nettoyer, etc., etc., pour se trouver un joli coin de terre ! Admirable, quoi !

Des municipalités comme Weedon, Masson, et autres ont agrandi le terrain de l'école pour aider ce mouvement et augmenter ainsi les revenus des institutrices.

Tout cela, monsieur le Surintendant, c'est vous qui l'avez voulu, en excitant leur intérêt par de beaux prix.

Les premières impressions ne s'effacent point, et vous avez puissamment contribué à implanter dans le cœur de ces enfants une véritable leçon de patriotisme en leur faisant aimer ce coin de terre précieux qu'on appelle « l'école. »

M. Dallaire termine sa lettre par l'appel chaleureux qui suit :

Monsieur le directeur,

Je profite de votre bienveillance pour annoncer que cette année encore « 1908 », je suis autorisé à donner, comme par le passé, de nombreuses récompenses à toutes les écoles où les élèves aideront à leurs institutrices à faire un petit jardin, cultiver des fleurs, planter des arbres, etc.

De plus, l'honorable ministre de l'agriculture m'a promis de donner à chacune de ces écoles, un *beau microscope*.

M. le Surintendant de l'instruction publique, de son côté veut bien contribuer à la fondation d'une bibliothèque dans les écoles où l'on fera de l'horticulture pratique.

En avant donc les braves ! les amis de l'agriculture !

Que les 1297 élèves qui ont reçu des prix l'an dernier vous encouragent à en mériter autant

Succès à tous.

O. E. DALAIRE.

St Hyacinthe, Que.

METHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

Le maître.—Mes petits enfants je vais vous raconter une petite histoire ; mais je vous avertis que vous aurez à la raconter vous-mêmes après l'avoir entendue. Aussi, écoutez bien afin d'être capables de la redire lorsque je vous la demanderai.

Questions qui aideront les enfants à redire l'histoire après l'avoir entendue. Histoire que l'on racontera aux enfants.

Qu'avons-nous dit du jour de l'an ? Le jour de l'an est le plus beau de l'année pour les enfants.

D'où venaient Sylvain et Julie ? Le petit Sylvain et sa sœur Julie s'en revenaient de chez leur grand mère.

Qu'avaient-ils reçu de leur-grand-mère ? Ils rapportaient une galette toute chaude et vingt beaux sous tout neufs, brillants comme de l'or.

Conversation des enfants au sujet de l'argent. Que dit Julie ? " Sylvain, qu'allons-nous faire de tout cet argent ? " demanda Julie.

Quelle réponse fit Sylvain ? — " Oh ! moi, répondit Sylvain, je vais acheter une musique que j'ai vue chez M. Bertrand, et je jouerai toute la journée. "

Qu'est-ce que voulait acheter Julie ? " Et moi, dit la sœur, j'achèterai une belle poupée. Je lui ferai une belle robe ; elle s'appellera Rose. Je la soignerai bien ma petite Rose. "

Qui rencontrèrent-ils ? A ce moment , ils rencontrèrent une pauvre femme qui avait l'air bien malheureuse. Elle tenait par la main un petit garçon qui pleurait.

- Que dit Sylvain au petit garçon ?* — “ Qu’as-tu donc, petit ? dit Sylvain. Aujourd’hui, c’est le jour des étrennes, personne ne doit pleurer. ”
- Que répondit la pauvre femme ?* — “ Ah ! dit la mère, il ne sait pas ce que c’est que les étrennes. Le pauvre petit a faim ; son père est malade, et je n’ai rien à lui donner. »
- Que firent les deux enfants alors ?* Les deux enfants se regardèrent un moment.
- Faites parler Sylvain.* “ Petit, ne pleure pas, dit Sylvain, tout le monde doit être heureux aujourd’hui. Tiens, prends ce morceau de galette ; elle est toute chaude. ”
- Que dit Julie à son tour ?* “ Et voici pour toi, ajouta Julie, quatre beaux sous tout neufs. ”
- Que fit le petit malheureux ?* Le petit garçon mordit aussitôt dans sa galette ; et il regardait les sous avec des grands yeux étonnés.
- Rapportez ce que dit la pauvre mère aux petits bienfaiteurs.* “ Merci, mes chers enfants, dit la pauvre femme. Vous avez fait du bien à mon pauvre enfant ; Dieu vous bénira ; il vous rendra le bonheur que vous nous donnez. ”
- Qu’éprouvèrent les deux enfants à la suite de leur bonne action ?* Dieu le leur rendit tout de suite ce bonheur ; car ils se sentirent le cœur tout heureux après avoir fait cette bonne action.

Après avoir fait reprendre l’histoire oralement au moyen des questions en marge : on donnera aux élèves le canevas qui les aidera à reproduire par écrit ce qu’ils auront dit de vive voix.

Il faut leur faire remarquer que l’on fait parler les personnages. Faire usage pour cela des guillemets et du tiret.

La rédaction sera plus vivante et par là plus intéressante.

Canevas.—Réflexion sur le jour de l’an.—Sylvain et Julie reviennent de chez leur grand-mère—Ce qu’ils en rapportent.—Ils parlent de leurs projets. Ce que veut acheter Sylvain, puis Julie.—Rencontre qu’ils font.—Paroles de Sylvain au petit garçon—Ce que dit la pauvre mère—Les enfants se regardent.

dent—Ce que fait Sylvain, faites-le parler—Ce que fait à son tour Julie.—
Dites ce que fait le petit malheureux — La pauvre mère remercie les petits
bienfaiteurs—Souhaits qu'elle leur fait—Le bonheur des deux enfants après
leur bonne action.

Ne pas oublier de donner un titre à l'histoire.

Les enfants devront trouver eux-mêmes le titre.

(*Deux bons petits enfants—Deux bons petits cœurs.*— ou autre). Il
est évident que comme toujours le texte de l'histoire ne doit pas être exigé.
Ce n'est qu'une aide pour que le maître raconte l'histoire.

H. NANSOT.

ARITHMETIC (1)

INCOME FROM INVESTMENTS.—(*continued*)

1. If I buy municipal 4% bonds at 92, what per cent shall I realize on my investment?

Solution:—The question may be stated as follows: if \$0.92 produce \$0.04, what will \$1 produce?

$$\$0.04 \div \$0.92 = \$0.04 \frac{8}{23}, \text{ a little more than } 4\frac{1}{3} \%.$$

2. A lady invested in Railroad 5 1/2 's at 110, what per cent does her money bring her?

$$\text{Solution:—} \$0.055 \div 1.10 = \$0.05 = 5\%.$$

3. A man who owned RR 5% bonds of which the total par value amounted to \$147000 sold them at 106 and invested the proceeds in a manufacturing company which brought him in the first year a net gain of \$13230. Which did he gain or lose by the change of investment. how much? and what per cent?

Solution:— $\$147000 \times .05 = \7350 , the net revenue from the bonds.

$\$13230 - \$7350 = \$5880$, amount gained by the change of investment.

$\$147000 \times 1.06 = \155820 , amount received from the sale of the bonds and invested in the manufacturing company.

$\$13230 \div \$155820 = 0.08\frac{26}{53}$, the rate per cent of income produced by the investment in the manufacturing company.

$\$7350 \div \$155820 = 0.04\frac{38}{53}$, the rate per cent of income from the bonds.

$0.08\frac{26}{53} - 0.04\frac{38}{53} = 0.03\frac{41}{53}$, the rate per cent of income gained by the change in investments.

(1) Ecrit spécialement pour les instituteurs et les institutrices catholiques de langue anglaise.

The same result may be obtained more expeditiously in the following manner.

The increase of revenue = \$13230 — \$7350 = \$5880 ; what per cent is this sum of the amount invested?

$\$5880 \div \$155,820 = 0.03 \frac{41}{53}$, the rate per cent of income gained by the change in investments.

4. Which is the better investment, 6% bonds at 97, or $4\frac{1}{2}$ % bonds at 75?

Solution:—The rate of income on the 6's = $\$0.06 \div .97 = 0.06 \frac{18}{97} = 6 \frac{18}{97} \%$.

The rate of income on the $4\frac{1}{2}$'s = $\$0.045 \div .75 = 0.06 = 6\%$.

$6 \frac{18}{97} \%$ — 6% = $\frac{18}{97} \%$. The better investment is that in the 6's at 97, by $\frac{18}{97} \%$.

5. Which is the better investment 7 's at $151 \frac{2}{3}$, or 5 's at $112 \frac{1}{2}$?

Solution : —The rate of income on the 7's = $0.07 \div 1.51 \frac{2}{3} = 0.04 \frac{8}{13} = 4 \frac{8}{13} \%$.

The rate of income on the 5 's = $\$0.05 \div 1.12 \frac{1}{2} = 0.04 \frac{4}{9} = 4 \frac{4}{9} \%$
 $0.04 \frac{8}{13} - 0.04 \frac{4}{9} = 0.04 \frac{72}{117} - 0.04 \frac{52}{117} = 0.00 \frac{20}{117} = \frac{20}{117} \%$

The 7 's at $151 \frac{2}{3}$ are the better investment of the two by $\frac{20}{117} \%$.

6. Which is the better investment $7\frac{1}{2}$'s at 150, or 4's at 80 ?

Solution : The rate of income on the $7\frac{1}{2}$'s = $0.075 \div 1.50 = 0.05 = 5\%$

The rate of income on 4's = $0.04 \div 0.80 = 0.05 = 5\%$.

The rate of income is 5% the same in each case.

7. A merchant has a capital of \$118125 invested in a business, which he manages and from which he derives an average annual income of \$17718.75 ; on account of ill-health he withdraws his capital and invests it in South American RR $7\frac{1}{2}$ bonds at $112\frac{1}{2}$; how much revenue does he lose by the change ? The amount lost equals what per cent of his capital ?

Solution:— $\$118125 \div 1.125 = \105000 , the par value of the bonds purchased.

$105000 \times 0.075 = \$7875$, the revenue from the bonds.

$\$17718.75 - \$7875 = \$9843.75$, the loss of revenue.

$9843.75 \div 118125 = \$0.08 \frac{1}{3} = 8 \frac{1}{3} \%$. The loss per cent.

J. AHERN.



LEÇON DE CHOSES

Le livre

Tenant un livre dans la main, l'instituteur demande à tous les élèves :

D.—Comment appelez-vous ce que je tiens dans la main ?

R.—Ce que vous tenez dans la main est un livre.

D.—De quoi est formé le livre proprement dit ?

R.—Le livre proprement dit est formé de feuillets.

D.—Ces feuillets sont-ils tout blancs ?

R.—Non, monsieur, ces feuillets sont imprimés.

D.—Si ces feuillets étaient écrits à la main, aurait-on encore un livre.

R.—Oui, monsieur, écrits à la main, ces feuillets seraient encore un livre.

D.—Retenez bien ceci : Un assemblage de feuillets écrits à la main, s'appelle

manuscrit ?

D.—Comment appelle-t-on un assemblage de feuillets écrits à la main ?

R.—On l'appelle manuscrit.

D.—Ces feuillets imprimés ou écrits à la main, sont-ils détachés ?

R.—Non, monsieur, ces feuillets sont cousus ensemble.

D.—Réunissez ce que nous venons de dire.

R.—Le livre est un assemblage de plusieurs feuillets imprimés ou manuscrits cousus ensemble.

D.—Regardez bien ce livre et dites-moi si les quatre côtés sont de la même longueur.

R.—Non, monsieur, les côtés ne sont pas de même longueur, il y a deux longs et deux plus étroits.

D.—Nommez des objets de la classe qui ont la même forme que le livre.

R.—Une ardoise, la porte, la fenêtre, etc.

Faisant au tableau noir la figure que donne le livre :

D.—Est-ce bien là la forme du livre, de l'ardoise ?

R.—Oui, M., c'est bien la forme.

M.—Eh bien, mes enfants, tous les objets qui ont cette forme sont appelés rectangulaires (écrire le mot au tableau).

D.—Quelle est donc la forme générale du livre ?

R.—Le livre est de forme rectangulaire.

D.—Pourquoi dites-vous que le livre est de forme rectangulaire ?

R.—Parce qu'il est plus long que large.

Montrant et faisant montrer par les élèves :

D.—Dites-moi de combien de parties principales se composent le livre.

R.—Le livre se compose de trois parties principales : le dos, les feuillets, le couvert.

D.—Comment appelez-vous cette surface unie que présente l'épaisseur de tous les feuillets du côté où on les a rognés ?

R.—Cette surface unie que présente l'épaisseur de tous les feuillets de côté où on les a rognés s'appelle la tranche.

D.—Aux parties principales déjà nommées quelle partie peut-on encore ajouter ?

R.—On peut ajouter la tranche.

D.—Nommez donc les quatre parties principales du livre.

R.—Ce sont : le dos, le couvert, les feuillets et la tranche.

Montrant aux enfants, autant que possible, des livres à différentes couvertures :

D.—La couverture peut être faite en quoi ?

R.—La couverture peut être faite en papier, en carton, en toile ou en cuir.

- D.—Le dos est fait de quoi ?
 R.—Le dos est fait de carton, de toile ou de cuir.
 D.—De quelle couleur est la tranche de ce livre ?
 R.—La tranche de ce livre est de couleur blanche.
 D.—La tranche est-elle toujours blanche comme celle du livre que je tiens dans la main ?
 R.—Non, monsieur, il y a des livres dont la tranche est rouge, d'autres qui ont la tranche marbrée, d'autres tels que les livres de prières et nos livres de prix qui ont la tranche dorée.
 D.—Le livre que je vous montre est-il cartonné, ou mieux, est-il relié ?
 R.—Oui, monsieur, ce livre est relié.
 D.—Nommez parmi vos livres de classe ceux qui sont reliés.
 R.—Notre grammaire, notre livre de lecture, notre histoire du Canada, etc.
 D.—Pourquoi dit-on que ces livres sont reliés ?
 R.—Parce que le couvert est en carton, le dos en toile et les feuillets sont rognés.
 D.—Dites-moi maintenant ce que comprend la reliure.
 R.—La reliure comprend la couverture, le dos et la tranche.
 D.—Tous les livres sont-ils reliés de la même manière ?
 R.—Non, monsieur, il y en a qui ont le carton de la couverture recouvert de cuir ainsi que le dos.
 D.—Le cuir dont on se sert pour la couverture et le dos provient de quoi ?
 R.—Ce cuir provient de la peau de certains animaux.
 D.—Savez-vous quelle espèce de peau on emploie ordinairement pour relier les livres ?
 R.—On emploie ordinairement la peau de veau ou la peau de mouton.
 Note.—A part les peaux des animaux que vous venez de nommer, on emploie aussi, la *basane* (peau de mouton préparée), le *parchemin*, (peau préparée de jeunes animaux, principalement de mouton et de chèvre), le *maroquin*, (cuir préparé du bouc et de la chèvre), le *chagrin*, (cuir grenu, fait ordinairement de peau de mulet ou d'âne).
 D.—Donnez-moi les différents cuirs dont on se sert pour relier les livres.
 D.—Qu'est-ce que : la basane, le parchemin, le maroquin, le chagrin ?
 D.—Quels livres sont reliés avec les différents cuirs que vous venez de nommer ?
 R.—Les livres reliés avec ces différents cuirs sont les livres riches et par conséquent dispendieux.
 Note.—Il y a aussi, mes enfants, ce que l'on appelle *demi-reliure*. C'est celle que l'on obtient en n'employant de la peau que pour le dos et les angles ; le reste est en papier ou en toile. (Montrer une demi-reliure si c'est possible ?)
 D.—Qu'appelle-t-on demi-reliure ?
 Montrant aux élèves un livre non relié.
 D.—Ce livre est relié comme ceux que vous venez de nommer ?
 R.—Non, monsieur.
 D.—Pourquoi ?
 R.—Parce qu'il a une couverture de papier et les feuillets ne sont pas rognés.
 D.—Savez-vous comment on appelle ces livres ?
 R.—Non, monsieur.
 .. On les appelle des livres brochés.
 D.—Dites-moi ce que l'on appelle livres brochés.
 R.—Ce sont des livres qui ont une couverture en papier et les feuillets ne sont pas rognés.
 D.—Quel nom donne-t-on à ces livres brochés ?
 R.—On leur donne le nom de brochures.
 D.—Lisez le titre du livre que je tiens dans la main.
 R.—*L'Enseignement Primaire*.
 D.—Comment doit-on appeler ce livre ? Pourquoi ?

R.—On doit l'appeler une brochure.—Parce qu'il a une couverture de papier et les feuillets ne sont pas rognés.

RÉSUMÉ DE LA LEÇON

Le livre.

Canevas.—Définition du livre.—Sa forme.—Parties principales.—Matière dont peuvent être faits : «a» la couverture, «b» le dos—Différentes couleurs de la tranche—Livres reliés—Ce que comprend la reliure — Différentes reliures — Provenance du cuir employé généralement dans la reliure — Différents cuirs de luxe employés pour la reliure— D'où ils proviennent—Définition de la demi-reliure— Livres brochés—Le nom qu'on leur donne.

(A continuer)

Frs. LIENARD,
Professeur.

Montréal, mars 1908.

ANGLICISMES

*Anglicismes**Équivalents français*

<i>Craque</i> , s. f. (ang. <i>crack</i>).....	Fissure, fêlure, fente, rupture, crevasse, dérangement du cerveau.
Le bol a une <i>craque</i>	Le bol a une fêlure.
La table a une <i>craque</i>	La table a une fente.
Le mur est plein de <i>craques</i>	Le mur est tout crevassé
Avoir une <i>craque</i> dans la tête.....	Avoir une fêlure au crâne, avoir le cerveau dérangé
<i>Craqué</i> , subs. m. et f. (ang. <i>crack</i>).....	Personne qui a le cerveau déranger, détraqué
Je n'ai jamais vu <i>craqué</i> pareil.....	Je n'ai jamais vu un fou pareil.
<i>Craqué</i> (ang. <i>cracked</i>).....	Fendu, brisé, fêlé, rompu, crevassé, dérangé, détraqué, fou.
Le vase est <i>craqué</i>	Le vase est fêlé.
La planche est <i>craquée</i>	La planche est fendue.
Le mur est <i>craqué</i>	Le mur est crevassé.
La poutre est <i>craquée</i>	La poutre est rompue.
Le pauvre garçon est <i>craqué</i> , il ne sait plus ce qu'il dit.....	Le pauvre garçon est détraqué, il ne sait plus ce qu'il dit.
<i>Craquer</i> (ang. <i>to crack</i>) v. tr.....	Fendre, fêler, rompre, craqueler.
A force de frapper dessus, il a fini par <i>craquer</i> la table.....	A force de frapper dessus, il a fini par fendre la table.
Tu as <i>craqué</i> ton verre.....	Tu as fêlé ton verre.
<i>Craquer</i> (ang. <i>to crack</i>) v. intr.....	Se fendre, se briser, se rompre, se gercer, se crevasser, se fêler.
La terre <i>craque</i> à la gelée.....	La terre se fendille, se crevasse, par la gelée.
Le coup a été si fort, que ça fait <i>craquer</i> la planche de la porte, et tout le mur.....	Le coup a été si fort, que le panneau de la porte s'est fendue, et que le mur a été complètement crevassé.
<i>Connexion</i>	Raccordement action de relier ensemble deux portions voisines mais non contiguës d'un ouvrage.

Faire la <i>connexion</i> de deux tuyaux	Faire le raccordement de deux tuyaux, les raccorder.
<i>Connexion</i>	Correspondances (sur les chemins de fer).
Faire <i>connexion</i> (en parlant de deux trains de chemin de fer)	Être en correspondance, correspondre.
Manquer la <i>connexion</i>	Manquer la correspondance.
<i>Connexion</i>	Communication (services de téléphones).
Mettez-moi en <i>connexion</i> avec Un Tel....	Mettez-moi en communication avec Un Tel.
Donnez la <i>connexion</i>	Établir la communication.
Enlevez la <i>connexion</i>	Interrompre la communication.
<i>Connecter</i>	Raccorder (des tuyaux, etc.)
Les trains <i>connectent</i> à Saint-Martin ...	Les trains correspondent à St-Martin.

Le Bulletin du Parler français.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

L'Eglise catholique

III

Qu'est-ce que l'Eglise ?

L'Eglise est l'assemblée de tous les fidèles, gouvernée par notre Saint-Père le Pape.

Qui a établi l'Eglise ?

C'est Notre-Seigneur lui-même qui a établi l'Eglise.

Pourquoi l'a-t-il établie ?

Il l'a établie pour conserver la religion et nous l'enseigner.

Nous devons écouter l'Eglise comme Notre-Seigneur lui-même.

Pourquoi ?

Parce que c'est Notre-Seigneur qui parle par l'Eglise.

Comment devons-nous aimer l'Eglise ?

Nous devons aimer l'Eglise, comme un enfant doit aimer sa mère.

Pourquoi ?

Parce que l'Eglise nous donne la vie spirituelle et nous fait part de tous ses biens ?

Quels sont ces biens ?

Ces biens sont la communion des Saints, la rémission des péchés, la résurrection de la chair et la vie éternelle.

(*Catéchisme des Mères*, par Mgr GAUME, Librairie Gaume et Cie, éditeurs, rue de l'Abbaye, 3.)

LANGUE FRANÇAISE

COURS ELEMENTAIRE

Orthographe, Grammaire et Vocabulaire
DICTÉES
I
MON PUPITRE

C'est le bûcheron qui a abattu l'érable avec sa hache. Le scieur en a fait des planches avec sa scie ronde. Le menuisier a raboté une de ces planches avec son rabot et a construit le pupitre sur lequel j'écris.

EXERCICES.— Chercher et copier dix noms d'artisans, le nom d'un des outils qu'il emploie. — Sans nommer ni définir l'adverbe, faire trouver les différents modificatifs d'un adjectif, d'un verbe. Paul est bon, *très bon, assez bon, moins bon*, etc. ; — il travaille *bien, mal, peu, beaucoup*, etc). — Conjuguer oralement aux trois temps, le verbe *chérir* ; copier le présent.

II
PRONOMS ET VERBES

J'ai toujours aimé la vérité, je l'aime encore, je l'aimerai toujours. Jamais je ne m'approprierai le bien d'autrui. L'ambition cause le malheur de bien des hommes. Qui a bu, boira. Qui a menti, mentira. Celui qui cherche le danger y périra. La nécessité fait découvrir bien des choses utiles. Nos pères avaient des goûts plus simples que nous et une foi plus vive. L'âme, comme le corps, ne se développe que par l'exercice. Quand on a mal agi, la conscience le reproche. Dieu est bon ; nous devons l'aimer sans cesse.

EXERCICES.— Distinguer le temps auquel les verbes sont employés. — Conjuguer sous la forme négative le mode conditionnel du verbe *mentir*. — Relever, en les rangeant en colonnes : les noms, les adjectifs, les pronoms, les verbes. Trouver l'adjectif et l'adverbe dérivés de *vérité, danger, utilité*.

RECITATION

CHANSON D'AVRIL

Joyeux avril, avec les fleurs
Des prés ravive les couleurs,
Joyeux avril, sèche les pleurs,
Dissipe toutes les douleurs.

De son écorce tendre
Sort le frêle bourgeon ;
La feuille cherche à fendre
Son étroite prison.

Des fruits, belles prémices,
Saluons ces bourgeons,
Des vertus, non des vices,
Cultivons les boutons !

A. DUPLESSIS.

REDACTION

L'ENFANT ET LE CHARDONNERET

Canovas. — Chardonneret pris tout jeune dans le nid par le jeune Paul. — placé dans une belle cage où il est parfaitement traité. (Dire comment.) — Un jour la cage s'est trouvée ouverte et l'oiseau avait pris la clef des champs. — Paul, à son retour, court au jardin, aperçoit le fugitif, lui adresse de doux reproches (lesquels?) et l'invite à rentrer dans sa cage. — Réponse du chardonneret. (Essayer de trouver ce qu'il a bien pu répondre.)

Développement

Le petit Paul avait pris au nid un chardonneret tout jeune. Il l'avait mis dans une très jolie cage, qu'il ornait de fleurs et de verdure. Plusieurs fois par jour il visitait l'oiseau et lui prodiguait ses soins : grains de choix, biscuits excellents, sucre à discrétion : rien, selon Paul, ne manquait au jeune prisonnier.

Un jour, par inadvertance, la porte de la cage avait été laissée ouverte et l'enfant à son retour ne retrouve plus son charmant oiseau : le prisonnier avait pris la clef des champs. Paul se précipite au jardin et, apercevant le fugitif, il lui fait de doux reproches, lui rappelle tous les soins dont il a été l'objet, s'engage à le mieux traiter encore à l'avenir s'il veut rentrer dans sa cage et ajoute : « Viens, mon mignon, je te prie, viens dans ton joli petit palais. »

— « Tu me logeais à la vérité dans un beau palais, répond le chardonneret, et tu m'y traitais en enfant gâté, j'en conviens ; mais ce palais était une prison, et je possède actuellement un bien plus précieux que toutes les friandises et les carresses, ce bien c'est la *liberté*. »

COURS MOYEN

Elocution, Orthographe et Grammaire

DICTÉES

I

COUCHER DU SOLEIL

J'aime à voir le soleil disparaître à travers les grands arbres de la forêt ; le voilà qui dépouille sa parure de lumière pour envelopper d'ombre. A l'horizon les nuages pâlisent. On dit beau comme un ciel *sans* nuage, et pourtant, que les *nuages* sont beaux lorsqu'ils se *teignent* des feux du soir ! Lorsqu'il fait beau à la *tombée* de la

nuit, je me promène dans mon beau jardin. C'est charmant d'entendre les *oiseaux* chanter dans les arbres. Avant de regarder *leurs nids*, il y en a qui *viennent* boire et se baigner *au bord* du ruisseau. Ce ruisseau, qui tombe de la montagne avec des airs de torrent, coule ici si *doux* : c'est plaisir de suivre ses gracieux détours. On dirait qu'il ne peut se résoudre à quitter le jardin ; j'aime ce faible bruit parmi les fleurs.

LAURE CONAN.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—à voir : quel est le rôle de la préposition *à* ? mise par euphonie : *j'aime quoi ? , voir*. Faire conjuguer quelques temps simples de *voir*. — *sans* : les homonymes : *cent, sens, sent*. (*de sentir*) ; *sens* commun, bon sens ; *sang*, liquide qui coule dans nos veines.— *nuages* : remplacez par *nuées* et faites accorder les mots qui suivent : (*belles... lorsqu'elles*).— *tombée* : donnez d'autres participes passés employés comme noms : *la sortie, l'arrivée, la venue, etc.*— *teignent* verbe *teindre* : faire conjuguer quelques temps simples sans oublier le participe *teint* (et non *teindu*).— *oiseaux* : un diminutif : *oisillon, oiselet*.— *leurs nids* : justifiez le pluriel : il y a un grand nombre d'oiseaux.— *viennent* : les temps simples.— *au bord* : des mots de la même famille : *bordure, bordage, aborder, abord, abordage, déborder, reborder, etc.*— *si doux* : le féminin de *doux, roux, faux* : *ce, sse, sse*.

II

LES HIRONDELLES

La *venue* des hirondelles annonce la *clôture* de l'hiver. Quand elles apparaissent, les saules commencent à bourgeonner le long des ruisseaux, les aubépines ouvrent leurs fleurs aux pentes des collines ; les jours de neige et de pluie semblent déjà reculés de loin, et le *cultivateur, las du coin du feu, se sent tout gaillard*, quand il voit les premières voyageuses déboucher du fond de la vallée et saluer de cris joyeux l'ancien nid retrouvé. Elles arrivent d'abord *timidement* ; le gros de la troupe en envoie comme avant-garde une vingtaine pour préparer les logements ; puis bientôt, des quatre coins de l'horizon, le reste de la *bande* accourt au gîte.

Le ciel, qui tout à l'heure sembla être désert, devient tout vibrant d'ailes agitées, tout résonnant de cris aigus.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS. — 1. Expliquer les expressions : *le cultivateur se sent tout gaillard ; les hirondelles arrivent d'abord timidement*. — *Tout gaillard* ; le cultivateur qui s'est reposé une partie de l'hiver, a repris des forces et de la vigueur, et se sent tout dispos pour reprendre le travail. — *Timidement* : les hirondelles arrivent peu nombreuses, sans bruit, comme pour explorer et reconnaître les lieux.

2. Conjuguer le verbe *accourir* à la troisième personne du pluriel de l'indicatif, du passé défini, du futur et du présent du subjonctif. — Présent de l'ind. : ils *accourent*, passé déf. : ils *accoururent* ; futur : ils *accourront* ; présent du subj. : qu'ils *accourent*.

3. Analyser le mot *tout* dans : *tout résonnant de cris aigus*. — *Tout*, adv. modifie *résonnant*.

4. Trouver un synonyme des mots : *venue* (arrivée), *las* (fatigué, ennuyé), *clôture* (fin, terme), *bande* (troupe).

5. Que veut dire l'expression : *le cultivateur las du coin du feu* ? — Cette expression signifie que l'inaction pèse au cultivateur, il lui tarde de voir arriver la belle saison, pour quitter l'intérieur et reprendre les travaux des champs.

RÉCITATION

POURQUOI FUIR LA PATRIE

Pourquoi donc fuyez-vous notre belle patrie,
 Jeunes gens aux bras vigoureux?
 N'a-t-elle plus besoin ni de votre industrie
 Ni de votre sang généreux?
 Est-ce ainsi que fuyaient, en d'autres temps, nos pères
 Qui virent tant de jours mauvais?
 D'un rivage étranger les gloires mensongères
 Ne les séduisirent jamais.

Quoi! vous vous exilez! Mais dans nos vastes plaines,
 N'est-il pas de place pour tous?
 Craignez-vous de l'hiver les rigides haleines?
 L'été n'est-il pas assez doux?
 Sont-elles sans parfum les fleurs de nos charmillés?
 Sans ombre nos grandes forêts?
 L'amour et la vertu croissent dans nos familles
 Comme les blés dans nos guérets.

L. PAMPHILE LEMAY, (1)

REDACTION

LETTRE DE MARGUERITE À SA MARRAINE

CANEVAS. — Votre marraine vous a donné un charmant rosier; au printemps suivant il se couvre de feuilles, de bourgeons ou de fleurs. Au comble de la joie vous écrivez à votre marraine pour lui donner des nouvelles de votre cher rosier, et renouveler vos remerciements pour ce gracieux cadeau.

DÉVELOPPEMENT

Chère Marraine,

Une année s'est écoulée depuis que vous m'avez fait don d'un charmant rosier qui fait toute ma joie. Aujourd'hui il est en pleine floraison. Les nombreux boutons dont il est chargé me font espérer que longtemps encore ses jolies fleurs orneront et embaumeront ma petite chambre.

Aussi, chère marraine, que de soins lui ai-je prodigués! Avec quel bonheur, chaque matin, j'allais visiter mon rosier, et, le soir, lorsque je prévoyais une nuit trop fraîche, comme je m'empressais de le transporter dans la serre! Mais quelle n'est pas ma récompense en le voyant tout couvert de fleurs.

Je ne puis vous exprimer ma reconnaissance pour un si gracieux cadeau, si ce n'est en lui prodiguant tous les soins possibles. Alors j'espère que pendant de longues années encore j'aurai le plaisir de le voir se couvrir de fleurs, qui me rappelleront le souvenir d'une marraine tendrement aimée.

Veillez, chère marraine, agréer les sentiments de profonde reconnaissance de votre petite filleule qui vous embrasse affectueusement.

MARGUERITE.

(1) Poète canadien. Auteur de plusieurs ouvrages aimés.

Dictées supplémentaires

I

LA COOPÉRATION

Avez-vous jamais vu faire la chaîne pour éteindre un incendie? Vingt, trente hommes se mettent à la file, depuis l'endroit où l'on puise l'eau, jusqu'au lieu de l'incendie, et ils se passent rapidement les seaux pleins d'une main et les seaux vides, au retour, de l'autre main. Ils apporteront ainsi vingt fois plus d'eau que si chacun d'eux courait de la fontaine jusqu'au bâtiment qui brûle. Ceci est l'image des avantages qu'offrent l'association.

S'agit-il de mettre une barque à l'eau, dix hommes poussant isolément ne la feront pas bouger; qu'ils poussent tous ensemble, et la voilà lancée. C'est l'image des avantages de la coopération, c'est-à-dire des sociétés d'assurance, de secours mutuel, et toutes autres associations qui ont pour mission de grouper les humbles et les faibles dans le but de les aider dans le malheur. Les *catholiques* canadiens doivent se faire un devoir de n'encourager que des sociétés *franchement catholiques* et dont le siège est dans notre pays.

II

NOTRE DRAPEAU

L'azur de notre beau ciel nous en fournit le fond, la France, en guise d'étoiles, y a semé ses lys, l'Eglise y a jeté sa croix toute blanche. Et puis, en nos temps tourmentés, il fallait au sein de ces couleurs joyeuses un grand enseignement, celui de l'amour éternel, infini, et le cœur de Jésus se détache de la croix blanche, unissant par ces deux couleurs les emblèmes de la pureté et du martyr...

Flotte donc, ô mon drapeau, dans nos jours de paix et de tranquillité, plane sur nos têtes pour écarter la foudre des vengeances divines, reste avec nous dans nos jours d'orage, sois alors un gage d'espérance et de résurrection.

LE R. P. E. PICHÉ.

III

CONSERVONS NOTRE LANGUE

La vie nationale ne va guère sans la langue, et l'idiome harmonieux que parlaient nos pères, qui nous a transmis leur foi, leur travaux, leurs luttes, leurs espérances, touche de si près à notre mission qu'on ne saurait les séparer. La langue d'un peuple est toujours un bien sacré; mais quand cette langue s'appelle la langue française, quand elle a l'honneur de porter comme dans un écrin le trésor de la pensée humaine enrichi de toutes les traditions des grands siècles catholiques, la mutiler serait un crime, la mépriser, la négliger même, une apostasie. C'est par cet idiome en quelque sorte si chrétien, c'est par cet instrument si bien fait pour répandre dans tous les esprits les clartés du vrai et les splendeurs du beau, pour mettre en lumière tout ce qui ennoblit, tout ce qui éclaire, tout ce qui perfectionne l'humanité, que nous pourrions jouer un rôle de plus en plus utile à l'Eglise de plus en plus honorable pour nous-mêmes.

MGR. L. A. PAQUET.
(Discours du 24 juin 1902, Québec).

COURS SUPERIEUR

Orthographe, Idées et Grammaire

DICTÉES

I

MES PETITS AMIS

Tous les dimanches après les vêpres, Paul et Marie viennent me voir. Ces *gentils enfants* sont charmants. Marie *conte* fort bien les petites aventures.

L'autre jour, en allant chercher leur vache, ils *s'étaient assis* sur une grosse roche pour se reposer, quand une énorme couleuvre allongea sa tête hideuse de dessous la roche, Marie *crut* sa dernière heure arrivée et se mit à courir; mais Paul conservant son sang-froid, la fit monter sur une clôture. Puis il marcha résolument vers la grosse roche, et *lapida* la couleuvre et ses petits. Il y en avait sept. Marie frémit encore en pensant qu'elle s'est trouvée si près d'un nid de couleuvres. Depuis ce jour-là, son petit frère a pris pour elle les proportions d'un héros. « Il n'a peur de rien », dit-elle avec *conviction*, et Paul, *triomphe* modestement. J'aime ces enfants. Leur conversation me laisse quelque chose de *frais et de doux*. *Bien volontiers*, je contenterais toutes leurs petites envies, mais je craindrais que leurs visites ne devinssent *intéressées*; ainsi pour l'ordinaire je ne leur donne que quelques douceurs pour leur grand-mère. Ils *s'en vont* contents.

LAURE CONAN.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*gentils enfants*: si on remplaçait Paul par Pauline: ces *gentilles* enfants.—*conte*: faites expliquer la différence avec *compte*.—*s'étaient assis*: Donnez le présent de l'indicatif: je m'assois, tu t'assois, il s'assoit, nous nous assoyons, vous vous assoyez, ils s'assoient, ou bien, je m'assieds, tu t'assieds, il s'assied, nous nous asseyons, vous vous assayez, ils s'assieyent. Cette dernière forme est plus généralement employée. (Ne jamais dire nous nous assisons, assisez, assisent.)—*crut*: faites comparer les verbes *croire* et *croître* dans différents temps.—*lapida*: tua à coup de pierres.—*héros*: qui se rend célèbre par quelque action qui demande un grand courage, une grande générosité.—*conviction*: certitude raisonnée qui fait qu'on est convaincu.—*Paul triomphe*: il éprouve une noble fierté.—*de frais et de doux*: la préposition *de* est mise par euphonie devant chaque adjectif. Justifiez le masculin: *quelque chose* est pronom indéfini.—*Bien volontiers*: donnez un équivalent: *Avec plaisir, de bon cœur*, etc.—*intéressées*: le verbe *devinssent* est auxiliaire comme *être*.) il signifie *fussent peu à peu* (quelques verbes comme *paraître, demeurer, rester*, etc., remplacent souvent le verbe *être*.) *intéressées* s'accorde avec *visites* comme s'il était précédé de *fussent*.—*s'en vont*: faire conjuguer quelques temps du verbe *s'en aller*: *Je m'en vais, je m'en irai, que je m'en aille, je m'en suis allé, et non je me suis en allé*, etc.

Faites remarquer le style simple et sans recherche de ce morceau qui peut servir d'exemple de naturel.

ANALYSE

J'aime ces enfants. Leur conversation me laisse quelque chose de frais et de doux.

Deux propositions; toutes deux *principales*.

REMARQUES.—*me (à moi)*: compl. ind. de *laisse*.—*quelque chose*: pronom indéfini, compl. direct de *laisse*.

— de (répété deux fois) est mis là par euphonie et n'a pas de fonction.
frais et doux qualifient *quelque chose*.
 Après ces explications, l'analyse grammaticale n'offre aucune difficulté.

II

AVANTAGES DE SE COUCHER DE BONNE HEURE ET DE SE LEVER MATIN.

L'expérience et le témoignage d'une foule de savants et d'hommes distingués qui sont parvenus à un grand âge et qui ont vécu heureux, suffiraient à démontrer que ceux qui se lèvent et se couchent de bonne heure n'ont qu'à se féliciter de cette habitude. Un savant académicien affirmait quelque temps avant sa mort, que l'habitude qu'il avait de se lever de grand matin avait ajouté dix ans de plus à sa vie.

Mais si les avantages de se lever matin sont immenses, ceux de se coucher de bonne heure ne sont pas moins grands. La veillée fatigue la vue et nuit à la santé : *travailler la nuit et se reposer le jour, c'est renverser l'ordre établi par la nature*. Il importe donc à se faire une loi de se coucher au plus tard à dix heures et de se lever au plus à cinq : sept ou huit heures de sommeil suffisent. Cette habitude de se coucher de bonne heure *affranchit un jeune homme* de bien des tentations et des périls qui accompagnent les dissipations nocturnes.

Je crois donc que celui qui, dès sa jeunesse, prend l'habitude de se lever et de se coucher de bonne heure a des chances de parvenir à un grand âge, de devenir un *homme utile*, et de *couler une vie douce et agréable*.

QUESTIONS

1. Que signifie l'expression : *affranchit un jeune homme*. Remplacer *affranchit* par un autre verbe.
2. Qu'est-ce qu'un *homme utile* ?
3. Que veut dire : *couler une vie douce et agréable*.
4. Analyser grammaticalement les mots soulignés dans la phrase suivante : *travailler, la nuit et se reposer le jour, c'est renverser l'ordre établi par la nature*.

RECITATION

LE GESTE DIVIN

Quand Jésus, doux agneau qui monte sur l'autel
 Arriva tout sanglant au sommet du Calvaire,
 Il leva son regard et vit le Dieu sévère,
 Puis il baissa les yeux et vit l'homme mortel.

Alors cet Homme-Dieu qu'un double amour altère
 Entendit dans son cœur le cri d'un grand duel :
 La justice disait : Tends les bras vers le ciel !
 Et la pitié disait : Tends les bras vers la terre !

La Colère et l'Amour croisaient leurs cris contraires,
 Lui, regardant son Père et regardant ses frères
 De ce regard où tout rayonnait à la fois,

Là-haut, sur cette cime où l'infini commence,
 Joignant la terre au ciel, il fit le geste immense :
 Il étendit les bras et cela fit la Croix.

JOSEPH SERRE. (1).

(1) *Idées en fleurs*, 1 vol. in-16, broch., 1 fr. 50.

Sens général.—Quand Jésus arriva au sommet du calvaire, un grand combat se livrait dans son cœur entre la justice et la pitié. Regardant son Père offensé, il entendait la voix de la justice qui disait d'élever les mains vers le ciel; regardant la misère des hommes, il entendait la voix de la pitié qui disait de leur tendre une main secourable, alors il étendit les bras entre le ciel et la terre et cela fit la croix, où, divin médiateur, il sauve le monde coupable en satisfaisant à la justice de Dieu.

COMPOSITION

Narration historique

Champlain

Sommaire:—Sa naissance.—Avec quel appoint fonde-t-il le premier une ville sur les bords du Saint-Laurent.—Que se montre-t-il toute sa vie?—En quelle année Champlain fit-il voile pour la première fois vers le Canada?—Quel rapport fit-il de ce voyage au roi Henri IV?—Fondation de Québec, (1608).—Guerre contre les Iroquois.—Champlain retourne en France.—Henri IV donne au Canada le nom de Nouvelle-France.—Champlain revient à Québec.—Nouvelle expédition contre les Iroquois.—De nouveau en France.—Une nouvelle compagnie.—Découverte et exploration de l'Outaouais, (1613).—Découvre le lac Ontario, (1615).—4^e voyage en France.—Retour en 1620, accompagné de Madame de Champlain.—Prise de Québec, (1629).—Champlain en Angleterre.—Québec rendu à la France en 1632.—Retour de Champlain à Québec.—Fondation de Trois-Rivières, (1634).—Mort de Champlain, (1635).—L'œuvre du fondateur de Québec.—Caractère de Champlain.—Jugement de l'historien Dionne sur Champlain.

DÉVELOPPEMENT

Samuel de Champlain naquit à Brouage, en Saintonge, vers 1569. Ce grand Français, sans autre appoint que son travail, sa bonne volonté et son espérance en Dieu, fonda, le premier, une ville sur les plages du Saint-Laurent, et colonisa un pays au milieu des peuplades sauvages.

Il se montra toute sa vie l'apôtre de Dieu, le fidèle serviteur de son roi et un patriote dans toute l'acceptation du mot, dit un biographe.

En 1603, Champlain fit voile pour le Canada, et remonta, en compagnie de Pontgravé, le Saint-Laurent jusqu'au Sault Saint-Louis.

De retour en France, il fit au roi Henri IV le récit de son voyage, obtint quatre navires et revint au Canada avec des émigrants sous la conduite de M. de Monts.

En 1608, Champlain fut chargé de la fondation d'un établissement sur le Saint-Laurent, à l'endroit appelé Stadacona, aujourd'hui, Québec.

L'année suivante, il marcha avec les Hurons, ses alliés, contre les Iroquois. Il les rencontra près du lac qui porte son nom et les mit en fuite. Vers l'automne, il s'embarqua pour l'Europe. Henri IV l'accueillit fort bien et voulut donner au Canada le nom de Nouvelle-France.

M. de Monts renvoya Champlain à Québec l'année suivante; à peine débarqué, il marcha de nouveau contre les Iroquois qu'il tailla en pièces; mais il fut blessé dans cette rencontre.

Apprenant la mort tragique du roi, il repassa en France afin de veiller aux intérêts de la colonie. Il forma une nouvelle compagnie, ratifiée par le prince de Condé et confirmée par Louis XIII, et revint au Canada.

En 1613, il remonta la rivière des Outaouais jusque vers sa source. Il découvrit le lac Ontario en 1615, dans une nouvelle expédition qu'il fit contre les Iroquois: il ne put forcer leurs retranchements à cause de l'indiscipline de ses alliés sauvages et reçut deux blessures dans cette attaque.

Repassé en France, en 1618, il combattit avec succès pour les mesures qui assureraient la liberté à ses colons. En 1619, la Société ayant voulu lui substituer Pontgravé, qui ne s'était jamais intéressé qu'à la traite, le Conseil du roi maintint Champlain à la tête de la Nouvelle-France.

Champlain revint dans la Nouvelle-France, en 1620, accompagné de sa femme. A son retour à Québec, il fit commencer la construction du château Saint-Louis.

La ville, réduite par la famine, se rendit, en 1629, à Louis et à Thomas Kertk, qui emmenèrent Champlain à Londres, où il alla presser l'ambassadeur français de réclamer Québec, enlevé trois mois après la conclusion de la paix.

Cette restitution, toutefois, n'eut lieu qu'en 1632. Champlain, nommé de nouveau gouverneur du Canada, arriva à Québec avec une petite escadre richement chargée et reprit l'administration de la colonie.

Il donna à M. de Laviollette l'ordre de fonder Trois-Rivières, en 1634, et mourut à Québec le 25 décembre 1635, muni des derniers sacrements, qu'il reçut avec la plus grande ferveur.

Trente ans d'efforts pour coloniser le Canada prouve sa persévérance et la fermeté de son caractère. Il conserva d'immenses contrées à la France à l'aide des missionnaires et par le moyen d'alliances contractées à propos avec les indigènes.

Champlain a laissé une relation de ses voyages, dans laquelle on trouve un observateur judicieux et attentif, et un orateur consciencieux. Il avait une belle figure, un port noble et militaire, une constitution robuste qui le mit en état de résister à toutes les fatigues de corps et d'esprit qu'il éprouva dans sa rude carrière.

Il ne traversa pas moins de vingt fois l'Atlantique pour aller défendre les intérêts de la colonie à Paris. Profondément chrétien, il favorisa de tout son pouvoir les efforts des missionnaires. C'est lui qui écrivit en tête de son journal: « Le salut d'une seule âme vaut mieux que la conquête d'un empire. »

Voici le jugement porté sur Champlain par l'historien N.-E. Dionne:

L'histoire proclame dans Champlain son courage, son grand sens, sa pénétration, la droiture de ses vues, sa fermeté, sa loyauté, sa grandeur d'âme, et par-dessus tout son patriotisme éclairé et sa foi vive et pratique. Sa vie peut servir d'exemple et de leçon à tous les catholiques, quelque haut placés qu'ils soient dans les rangs de la société.



ENSEIGNEMENT SPECIAL

Enseignement anti-alcoolique

Lecture en classe

PRÉJUGÉ CINQUANTAIRE

Un préjugé cinquantenaire veut que l'alcool soit un digestif, qu'il nourrisse, qu'il réchauffe, qu'il fortifie, qu'il donne force, santé, vigueur, c'est faux !

Un préjugé cinquantenaire veut que l'alcool soit un digestif, un condiment, un adjuvant utile de la digestion, c'est faux !

La vérité c'est que l'alcool, après une excitation passagère, donne une dépression durable;

La vérité c'est que l'alcool, après un excès de vitalité éphémère, donne une diminution de vitalité permanente;

Et la conséquence de ce préjugé et de cette erreur :

C'est que l'alcool abrutit l'individu.

C'est que l'alcool est le dissolvant des mœurs.

C'est que l'alcool est le destructeur de la famille.

C'est que l'alcool est la perte de la race.

C'est que l'alcool est la ruine de la démocratie.

C'est que l'alcool est le fléau de la religion, de la société et de la patrie.

Donc, sus à l'alcool !

Sus à l'alcool par le sacrifice personnel.

Sus à l'alcool par le bon exemple.

Sus à l'alcool par les sociétés de tempérance !

DR. LANDRY.

LECTURE

GUERRE IMPLACABLE A L'ALCOOL

On ne aurait trop faire pour enrayer le mal causé par les progrès de l'alcoolisme. Il est grand temps que la conscience publique se réveille, que le peuple canadien comprenne les dangers qui le menacent, et que tous les citoyens, soucieux de de l'honneur de leurs familles et de la grandeur de leurs pays, se liguent dans un commun effort contre l'ennemi commun, l'ivrognerie.

PROBLEMES ANTI-ALCOOLIQUES

1. Un célèbre statisticien français, le Dr Marambat, a constaté que les alcooliques fournissent 75% des voleurs; 79% des vagabonds et des mendiants; 50% des assassins; 57% des incendiaires.

Calculez le nombre d'alcooliques qu'il y avait sur 1000 individus condamnés dans chaque catégorie.

$$1000 \times .75 = 750 \text{ voleurs sur 1000 sont des alcooliques.}$$

$$1000 \times .79 = 790 \text{ mendiants et vagabonds sur 1000 sont des alcooliques.}$$

$$1000 \times .50 = 500 \text{ assassins sur 1000 sont des alcooliques.}$$

$$1000 \times .57 = 570 \text{ incendiaires sur 1000 sont des alcooliques.}$$

2. Un père de famille boit en moyenne six verres de boisson par jour à \$0.05 du verre : quelle somme aura-t-il ainsi dépensée inutilement au bout de l'année ?

Solution :—\$0.05 \times 6 = \$0.30 par jour ;

$$\$0.30 \times 365 = \$109.50, \text{ somme dépensée inutilement.}$$

3. Deux pères de famille gagnent chacun un salaire de \$750 par année. Les dépenses des deux ménages sont égales. Cependant l'un des deux, qui est sobre, a économisé en 5 ans une somme de \$900 ; l'autre qui fait la noce de temps en temps, s'est endetté de \$175. Combien celui-ci a-t-il dépensé en boisson pendant ces cinq années ? Combien a-t-il dépensé par année ?

Solution : \$900 + \$175 = \$1075, ce qu'il a dépensé dans les cinq années.
 $\$1075 \div 5 = \215 , ce qu'il a dépensé par année.

 AGRICULTURE

DICTÉES

I

LA SÈVE

Savez-vous ce qui *entretient* la vie des arbres de nos bois et celle des plantes de nos jardins ! C'est la sève. C'est un *liquide* qui monte par des tuyaux très petits et qui se répand dans les branches, les *rameaux*, les feuilles, les fleurs et les fruits. La sève est puisée dans le sol par les racines. Elle *nourrit* les différentes parties de la plante.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS

A quelles conjugaisons appartiennent les verbes *savez*, *entretien*.—Quel nom remplace le mot *celle*.—Différence entre *plantes* et *arbres*.—Définition d'un *liquide*.—Dire que la sève monte dans l'arbre ou dans la plante comme l'huile s'élève dans une mèche de lampe.—Explication du mot *rameau*.—Faire comprendre que le sol doit contenir les matières nécessaires à la nourriture des plantes et que ces matières y sont puisées par les racines.

II

LES OISEAUX

Au lever du soleil, les petits oiseaux commencent à gazouiller dans les branches. Tout en chantant, ils travaillent pour nous. Ils sautillent de branche en branche et donnent la chasse aux insectes nuisibles. Sans les oiseaux, nous n'aurions pas le blé, ni les bons fruits que nous aimons; nous n'entendrions pas ces jolis concerts qui charment nos oreilles pendant les beaux jours. Aimons et protégeons les oiseaux.

EXPLICATIONS.—*Au*: quel mot? Il est mis pour?—*Lever* est un nom, pourquoi? Autres verbes devenus substantifs?—*Petits*: analysez. Pourquoi *s*? pourquoi *t*? *Petite*, *petitesse*.—*Oiseaux*: pluriel des noms en *eau*?—*Gazouiller*: quel mot? Sens de ce verbe?—*Ils*: quel mot? Que remplace-t-il?—*Travaillent*: temps et personne? Pourquoi *ent*?—Qu'est-ce qu'un *insecte*? Nommez des insectes nuisibles. Pourquoi *s* à *nuisibles*? Règle d'accord?—*Aurions*: quel temps? Conjugaison?—*Blé*: analysez.—*Bons*: quel mot? Pourquoi *s*? Le féminin?—*Fruit*: analysez. Pourquoi *t*? Dérivés: *fruitier*, *fruitière*.—*Ces*: nature de ce mot.—Comment s'écrit *ses* possessifs?—*Concert*: sens?—*Beaux*: quel mot? Autres formes? Exemples.—*Protégeons*: conjuguez à l'imparfait et au futur.

PROBLEMES AGRICOLES

1. Pour détruire la mousse, on a répandu sur un pré de $10^3/4$ arpents, à raison de 500 livres à l'arpent, du sulfate de fer pulvérisé valant \$0.30 les 100 livres. Quel est le coût de cette opération ?

Solution :— $(10^3/4 \times 500 \times \$0.30) \div 100 = \$16.12\frac{1}{2}$. *Rép.*

2. Un père laisse à 3 enfants qui doivent se le partager également un terrain rectangulaire valant \$60 l'arpent et mesurant 5300 pieds sur 500. Quelle est la valeur de chaque part ?

Solution :— $(5300 \times 500) \div 32400 = 6625/81$ d'arpent.

$6625/81 \times 60 = \$4907.40$, la valeur totale.

$\$4907.40 \div 3 = \1635.80 , la part de chaque enfant.

3. Un champ rectangulaire de 360 verges sur 270 a été ensemencé en lin. On a récolté par arpent 5 minots de graine et 384 livres de filasse. Quel est le produit du champ ?

Solution :— $(360 \times 270) \div 3600 = 27$ arpents.

$5 \text{ minots} \times 27 = 135 \text{ minots de graine.}$

$384 \text{ livres} \times 27 = 10368 \text{ livres de filasse.}$

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE ET CALCUL MENTAL

SOUSTRACTION DES NOMBRES DECIMAUX (*suite*)

1. Une pièce d'étoffe avait une longueur de 67.75 verges ; on en a pris 49 verges : quelle quantité reste-t-il ?

Réponse :— Il reste 67.75 verges — 49 verges = 18.75 verges.

2. Deux amis dépensent ensemble $\$25.34$; l'un d'eux n'a que $\$9$: quelle somme doit donner le second ?

Réponse :— Le second doit donner $\$25.34$ — $\$9$ = $\$16.34$.

3. Un jeune homme achète un vêtement complet pour $\$27.75$; le pale-tot a coûté $\$12$: quel est le prix du reste ?

Réponse :— $\$27.75$ — $\$12$ = $\$15.75$.

4. Deux frères se partagent une somme de $\$84.36$; l'aîné reçoit $\$47$: quelle est la part de l'autre ?

Réponse :— L'autre frère a $\$84.36$ — $\$47$ = $\$37.36$.

5. On a payé $\$54.52$ à deux ouvriers ; le premier a reçu $\$21.10$: qu'est-il revenu au second ?

Réponse :— Le second ouvrier a eu $\$54.52$ — $\$21.10$. 52 centins moins 10 , 42 centins ; $\$54$ moins $\$21$, $\$33$, et 42 centins, $\$33.42$.

6. Un homme devait $\$75.25$; il ne doit plus que $\$38.48$: combien a-t-il payé ?

Solution :— Il a payé $\$75.25$ — $\$38.48$ = $\$36.77$.

7. Un propriétaire possédait une terre de 165 acres ; il en a vendu 87.75 acres ; quelle est la surface de ce qui lui reste ?

Solution :— Il lui reste 165 — 87.75 = 77.25 acres.

8. Un enfant a une ficelle de 29.45 verges attachée à un cerf-volant ; il désire donner à cette ficelle une longueur de 64 verges ; de combien doit-il l'allonger ?

Solution :— Il doit l'allonger de 64 — 29.45 = 34.55 verges.

9. Une planche a 18 pieds de longueur ; il s'agit de la ramener à une longueur de 14.75 pieds : de combien faut-il la raccourcir ?

Solution :— Il faut la raccourcir de 18 — 14.75 = 3.25 pieds.

PROBLEMES SUR LES QUATRE OPERATIONS

1. J'achète un cheval pour la somme de $\$276$. Je donne en paiement 6 billets de $\$50$. Combien doit-on me rendre ?

Solution :— $(6 \times \$50)$ — $\$276$ = $\$300$ — $\$276$ = $\$24$.

2. Un ballot de marchandise pèse 1215 livres ; le poids de l'emballage est de 38 livres. Quel est le poids de la marchandise ?

Solution :— 1215 — 38 = 1177 .

3. La somme de deux nombres est 24683 ; le grand nombre est 13568 . Quelle est leur différence ?

Solution :— 24683 — 13568 = 11115 le petit nombre.
 13568 — 11115 = 2453 , la différence des deux nombres.

4. Deux ouvriers ont fait ensemble 1283 verges d'un certain ouvrage ; le premier a fait 896.25 verges. Combien a-t-il fait de verges de plus que l'autre ?

Solution :— $1283 - 896.25 = 386.75$ verges, ce qu'a fait le second.

$896.25 - 386.75 = 509.50$, ce que le premier a fait de plus que le 2ème

5. Quatre personnes ont ensemble \$16953 : la 1ère a \$4753 ; la 2ème \$463 de moins ; la 3e \$347 de plus que le 2e ; le 4e le reste. Quelle est la part de chacune des trois dernières ?

Solution :— $\$4753 - \$463 = \$4290$, la part de la 2e.

$\$4290 + \$347 = \$4637$, la part de la 3e.

$\$4753 + \$4290 + \$4637 = \13680 , la somme des parts des trois premières personnes.

$\$16953 - \$13680 = \$3273$, la part de la 4e.

6. Un principal locataire paie \$1347 pour le loyer d'une maison ; il la sous-loue à cinq familles qui lui donnent : la 1ère \$465 ; la 2e \$375 ; la 3e \$397 ; la 4e \$515 et la 5e \$353. Quel est son bénéfice s'il dépense chaque année \$440 pour les réparations à sa charge ?

Solution :— $\$465 + \$375 + \$397 + \$515 + \$353 = \2105 , ce que lui rapporte les cinq loyers.

$\$1347 + \$440 = \$1787$, le total de ses dépenses.

$\$2105 - \$1787 = \$318$, le bénéfice.

7. Pour creuser un fossé, 5 ouvriers ont travaillé, 12 heures par jour, pendant 8 jours. Combien un seul ouvrier aurait-il employé de jours pour faire le même ouvrage ?

Solution :—Un ouvrier aurait employé 5 fois le nombre de jours employé par 5 ouvriers : $8 \times 5 = 40$ jours.

8. On a partagé une somme entre 46 personnes, qui ont eu chacune \$567.89. Quelle était cette somme ?

Solution :— $\$567.89 \times 46 = \26122.94 .

9. On doit répartir une somme de \$13990.80 entre 786 personnes. Combien chacune recevra-t-elle ?

Solution :— $\$13990.80 \div 786 = \17.80 .

PROBLÈMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

NOTE.—Dans l'énoncé du 1er problème de la livraison de mars il y a une erreur. Ce problème devrait se lire comme suit : *Le numérateur d'une certaine fraction est égal à son dénominateur augmenté de son cinquième et la somme du numérateur et du dénominateur est égale à 352. Quelle est la fraction ?*

1. A a fait les $\frac{3}{4}$ d'un certain ouvrage en 15 jours et alors B vint à son secours ; ils travaillent ensemble pendant $1\frac{1}{2}$ jour puis B abandonne

l'ouvrage et A le termine dans $1\frac{1}{4}$ jour. Combien de jours B aurait-il mis à faire tout l'ouvrage?

Solution:—A: $\frac{3}{4} = 15$ jours.

$$\frac{1}{4} = \frac{15}{3} \text{ jours.}$$

$$\frac{4}{4} = 15 \times \frac{4}{3} = 20 \text{ jours.}$$

Dans 1 jour A fait $\frac{1}{20}$ de l'ouvrage.

A a travaillé en tout $15 + 1\frac{1}{2} \div \frac{1}{4} = 17\frac{3}{4}$ jours.

A a fait $17\frac{3}{4}$ vingtièmes de l'ouvrage ou la fraction de l'ouvrage exprimée par $17\frac{3}{4} \div 20 = \frac{71}{80}$ de l'ouvrage.

B a fait $\frac{80}{80} - \frac{71}{80} = \frac{9}{80}$ de l'ouvrage dans $1\frac{1}{2}$ jours = $\frac{3}{2}$ jours.

$$\frac{9}{80} = \frac{3}{2} \text{ jours.}$$

$$\frac{1}{80} = \frac{3}{2} \div 9.$$

$$\frac{80}{80} = \frac{3}{2} \times \frac{80}{9} = \frac{40}{3} = 13\frac{1}{3} \text{ jours.}$$

2. Quelle heure est-il lorsque le nombre d'heures écoulées depuis midi égale les $\frac{2}{3}$ du nombre d'heures jusqu'à minuit?

Solution:—Entre midi et minuit il y a 12 heures; il s'agit de diviser 12 en deux parties de telle sorte que les $\frac{2}{3}$ de l'une soient égaux à l'autre.

Soit 3 la plus grande partie alors la plus petite égale 2 et les deux parties égalent 5.

L'heure demandée égale les $\frac{2}{5}$ de 12 = $\frac{24}{5} = 4\frac{4}{5} = 4$ heures 48 minutes après midi.

3. Un réservoir peut-être rempli par deux robinets séparément, en 20 minutes et en 30 minutes; le même réservoir peut être vidé par deux autres robinets séparément en 24 minutes et 18 minutes. Le réservoir étant plein, on ouvre les quatre robinets au même instant, dans combien de minutes sera-t-il vide?

$$\text{Solution:—} \frac{1}{20} + \frac{1}{30} = \frac{3}{60} + \frac{2}{60} = \frac{5}{60} = \frac{1}{12}$$

tenu du réservoir qui entre dans 1 minute.

$$\frac{1}{24} + \frac{1}{18} = \frac{3}{72} + \frac{4}{72} = \frac{7}{72}$$

1 minute.

$\frac{7}{72} - \frac{1}{12} = \frac{7}{72} - \frac{6}{72} = \frac{1}{72}$ la partie du réservoir qui se vide dans 1 minute lorsque les quatre robinets coulent ensemble.

$$\frac{1}{72} = 1 \text{ minute.}$$

$$\frac{72}{72} = 1 \text{ minute} \times 72 = 72 \text{ minutes. Rép.}$$

4. A et B travaillant ensemble peuvent faire un ouvrage en 4 jours; B et C peuvent le faire en 6 jours; C peut le faire seul en 10 jours. Combien de jours A et C travaillant ensemble mettraient-ils?

Solution:—Dans 1 jour B. et C font $\frac{1}{6}$ de l'ouvrage;

Dans 1 jour C fait $\frac{1}{10}$ de l'ouvrage;

Dans 1 jour B fait $\frac{1}{6} - \frac{1}{10} = \frac{5}{30} - \frac{3}{30} = \frac{1}{15}$ de l'ouvrage;
 $\frac{1}{15} = 1$ jour.

$\frac{15}{15} = 1 \times 15$ jours, le nombre de jours que B mettrait à faire l'ouvrage.

Dans 1 jour A fait $\frac{1}{4} - \frac{1}{15} = \frac{15}{60} - \frac{4}{60} = \frac{11}{60}$ de l'ouvrage;
 $\frac{11}{60} = 1$ jour.

$\frac{1}{60} = \frac{1}{11}$ de jour.

$\frac{60}{60} = \frac{1}{17} \times 60 = \frac{60}{17} = 3 \frac{9}{17}$ jours.

Dans 1 jour A et C font $\frac{11}{60} + \frac{1}{17} = \frac{11}{60} + \frac{6}{60} = \frac{17}{60}$ de l'ouvrage;

$\frac{17}{60} = 1$ jour

$\frac{1}{60} = \frac{1}{17}$ de jour.

$\frac{60}{60} = \frac{1}{27} \times 60 = \frac{60}{17} = 3 \frac{9}{17}$ jours.

5. Un cultivateur vend une terre pour \$5300 et pense qu'il a réalisé un bénéfice. On lui donna en paiement \$5100 et le billet non endossé, au montant de \$200, d'un homme qui fit banqueroute quelques jours après; sur ce billet le cultivateur ne put percevoir que \$120; en conséquence son gain ne fut que le $\frac{1}{3}$ de celui auquel il s'attendait. Quel bénéfice, s'attendait-il à faire? Quel bénéfice a-t-il fait? A quel prix évaluait-il la terre?

Solution:—Par la faillite de celui qui avait signé le billet il perdit \$200 — \$120 = \$80.

Il ne gagna que le $\frac{1}{3}$ de la somme qu'il s'attendait de gagner.

Donc il perdit les $\frac{2}{3}$ de la somme qu'il s'attendait de gagner.

Mais il perdit \$80. Donc les $\frac{2}{3}$ de la somme qu'il s'attendait de gagner = \$80.

$\frac{2}{3} = 80$

$\frac{1}{3} = \frac{80}{2} = \40 , ce qu'il gagna.

$\frac{3}{3} = 80 \times \frac{3}{2} = \120 , ce qu'il s'attendait à gagner.

$\$5300 - \$120 = \$5180$, ce qu'il considérait être la valeur de la terre.

6. A, B et C, travaillent 6, 7 et 8 heures respectivement pendant 2 jours et reçoivent le même salaire journalier. Trois jours plus tard l'ouvrage est terminé grâce au fait que A, B et C ont travaillé une heure extra par jour. La somme totale payée pour l'ouvrage égale \$91.30. Combien chacun doit-il recevoir?

Solution:

Mettons pour les 2 premiers jours d'A \$2; pour les 3 jours suivants $3 \frac{3}{6} = 3 \frac{1}{2}$.

Alors pour les 2 premiers jours de B \$2; pour les 3 jours suivants $3 \frac{3}{7}$.

Et pour les 2 premiers jours de C \$2; pour les 3 jours suivants $3 \frac{3}{8}$.

Pour les 5 jours A = \$2 + \$3 $\frac{1}{2}$ = 5 $\frac{1}{2}$.

Pour les 5 jours B = \$2 + \$3 $\frac{3}{7}$ = 5 $\frac{3}{7}$.

Pour les 5 jours C = \$2 + \$3 $\frac{3}{8}$ = 5 $\frac{3}{8}$.

La somme totale doit-être partagée dans les rapports des nombres 5 $\frac{1}{2}$, 5 $\frac{3}{7}$, 5 $\frac{3}{8}$.

$$5\frac{1}{2} + 5\frac{3}{7} + 5\frac{3}{8} = 5\frac{28}{56} + 5\frac{24}{56} + 5\frac{21}{56} = 16\frac{17}{56}$$

$$\text{La part de A} = (\$91.30 \times 5\frac{1}{2}) \div 16\frac{17}{56} = \$30.80.$$

$$\text{La part de B} = (\$91.30 \times 5\frac{3}{7}) \div 16\frac{17}{56} = \$30.40.$$

$$\text{La part de C} = (\$91.30 \times 5\frac{3}{8}) \div 16\frac{17}{56} = \$30.10.$$

7. Un homme acheta les $\frac{3}{8}$ d'un vaisseau puis il vendit les $\frac{4}{5}$ de sa part pour \$11700 et ainsi il gagna une somme égale aux $\frac{3}{10}$ du prix de la partie vendue. On demande la valeur du vaisseau? Le coût de la partie achetée? Le gain sur la partie vendue.

Solution:— $\frac{10}{10} + \frac{3}{10} = \frac{13}{10}$ du prix coûtant de la partie vendue = \$11700.

$$\frac{1}{10} \text{ du prix coûtant de la partie vendue} = \frac{11700}{13}$$

$$\frac{10}{10} \text{ du prix coûtant de la partie vendue} = \frac{11700}{13} \times 10 = 9000.$$

$$\$11700 - \$9000 = \$2700, \text{ le gain sur la partie vendue.}$$

$$\text{Les } \frac{4}{5} \text{ des } \frac{3}{8} \text{ du vaisseau} = \frac{3}{10} \text{ du vaisseau} = \$9000.$$

$$\frac{1}{10} \text{ du vaisseau} = 9000/3$$

$$\frac{10}{10} \text{ du vaisseau} = 9000 \times \frac{10}{3} = \$30000, \\ \text{la valeur du vaisseau?}$$

8. A, B et C entreprennent de faire un certain ouvrage pour \$138.10. Dans 3 jours A fait autant d'ouvrage que B en fait en 4 jours et B en fait autant en 6 jours que C en fait en sept. A travaille 5 heures par jour pendant 6 jours; B 7 heures par jour pendant 9 jours et C 11 heures par jour pendant 10 jours et alors l'ouvrage se trouve terminé. Combien chacun doit-il recevoir?

Solution:—Représentons l'ouvrage fait par C dans une heure par 1, alors l'ouvrage fait par B dans le même temps = $\frac{7}{6}$ et celui fait par A = $\frac{4}{3}$ de $\frac{7}{6} = \frac{14}{9}$.

$\frac{14}{9} \times 5 \times 6 = \frac{140}{3}$, l'ouvrage fait par A, travaillant 5 heures par jour pendant 6 jours.

$\frac{7}{6} \times 7 \times 9 = \frac{147}{2}$ l'ouvrage fait par B, travaillant 7 heures par jour pendant 9 jours.

$1 \times 11 \times 10 = 110$, l'ouvrage fait par C, travaillant 11 heures par jour pendant 10 jours.

Ainsi les \$138.10 doivent être divisé entre A, B et C dans le rapport des nombres $\frac{140}{3}$, $\frac{147}{2}$, 110.

$$\frac{140}{3} + \frac{147}{2} + 110 = 46\frac{2}{3} + 73\frac{1}{2} + 110 = 230\frac{1}{6}.$$

$$(\$138.10 \times 46\frac{2}{3}) \div 230\frac{1}{6} = \$28, \text{ la part d'A.}$$

$$(\$138.10 \times 73\frac{1}{2}) \div 230\frac{1}{6} = \$44.10, \text{ la part de B.}$$

$$(\$138.10 \times 110) \div 230\frac{1}{6} = \$66., \text{ la part de C.}$$

REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, ETC.

1. Un homme vend un cheval à 25% de perte; s'il l'avait vendu \$60 plus cher qu'il ne l'a fait il aurait gagné 15%. Combien le cheval lui avait-il coûté? Combien l'a-t-il vendu? Combien l'aurait-il vendu s'il l'avait vendu \$60 plus cher? Combien l'aurait-il vendu s'il l'avait vendu à 15% de bénéfice.

Solution:— $.25 + .15 \div 0.40 = \$60$.

$60 \div 0.40 = \$150$, ce que le cheval avait coûté.

$\$150 - (.25 \times \$150) = \$150 - \$37.50 = \$112.50$, le prix de vente.

$\$112.50 + \$60 = \$172.50$, le prix qu'il l'aurait vendu s'il l'avait vendu plus cher de \$60.

$\$150 + (.15 \times \$150) = \$150 + \$22.50 = \$172.50$, le prix qu'il l'aurait vendu à 15% de bénéfice.

2. Un homme dépense \$7140 à acheter des débetures à 84; il les vend plus tard à 95. Combien a-t-il gagné?

Solution:— $\$7140 \div 0.84 = 8500$, la valeur du pair des débetures qu'il achète.

$95 - .84 = .11$ le gain sur chaque piastre.

$\$8500 \times 0.11 = \935 , le bénéfice total.

3. Un homme qui a trois fils âgés respectivement de 9, 11 et 14 ans fait pour chacun d'eux un placement à 5% intérêts simples. Chacun des fils retirera à l'âge de 21 ans le placement et les intérêts et les sommes retirées seront égales. Si le total des sommes placées par le père égale \$21950, quel placement a-t-il mis au crédit de chaque enfant?

Solution:—Soit \$1 le placement pour le fils âgé de 9 ans.

Cette somme rapportera de l'intérêt pendant $21 - 9 = 12$ ans.

$\$1 +$ l'intérêt de \$1 à 5% pendant 12 ans = \$1.60.

Le placement pour le 2e fils rapportera de l'intérêt pendant $21 - 11 = 10$ ans.

Le placement pour le 2e fils avec ses intérêts pendant 10 ans à 5% = \$1.60.

Donc il s'agit de trouver le capital qui avec ses intérêts, à 5%, pendant 10 ans deviendra \$1.60.

$\$1$ plus ses intérêts à 5% pendant 10 ans = \$1.50.

$\$1.60 \div \$1.50 = 1.06 \frac{2}{3}$, le placement pour le 2e fils.

Le placement pour les 3e fils rapportera de l'intérêt pendant $21 - 14 = 7$ ans.

Quel capital plus ses intérêts, à 5%, pendant 7 ans = \$1.60?

$\$1 +$ ses intérêts, à 5%, pendant 7 ans = \$1.35.

$\$1.60 \div \$1.35 = \$1.18 \frac{14}{27}$, le placement du 3e fils.

Donc les placements supposés sont de \$1 pour le plus jeune,

$\$1.06 \frac{2}{3}$ pour le cadet et $\$1.18 \frac{14}{27}$ pour le plus vieux.

La somme totale \$21950 doit être divisée dans le rapport des nombres 1, $1.06 \frac{2}{3}$, $1.18 \frac{14}{27}$.

$1 + 1.06 \frac{2}{3} + 1.18 \frac{14}{27} = 3.25 \frac{5}{27}$.

$\$21950 \div 3.25 \frac{5}{27} = \6750 la part du plus jeune.

$\$6750 \times 1.06 \frac{2}{3} = \7200 la part du cadet.

$\$6750 \times 1.18 \frac{14}{27} = \8000 la part de l'aîné.

ALGÈBRE

101. Si on ajoute le premier de deux nombres à quatre fois le second, la somme égalera 29; si on ajoute le second à six fois le premier, la somme égalera 36. Quels sont les nombres.

Solution:—Soient x le premier nombre et y le second.

$$(1) \dots\dots x + 4y = 29.$$

$$(2) \dots\dots 6x + y = 36.$$

Multipliant (1) par 6, posant (2) de nouveau et soustrayant (2) de (3).

$$(3) \dots\dots 6x + 24y = 174$$

$$(2) \dots\dots 6x + \quad y = 36$$

$$(4) \dots\dots \quad 23y = 138$$

$$(5) \dots\dots \quad y = 138$$

$$\frac{138}{23} = 6. \text{ Rép.}$$

Substituant 6 de la valeur d' y à y dans (2), on a :

$$(2) \dots\dots 6x + 6 = 36$$

$$(2) \dots\dots 6x = 36 - 6 = 30$$

$$\text{d'où} \quad x = 30/6 = 5. \text{ Rép.}$$

102. En creusant un fossé, A mettrait la moitié du temps que mettrait B; B mettrait les deux tiers du temps que mettrait C; travaillant ensemble, ils mettraient 6 jours. Combien de jours chacun mettrait-il seul?

Solution:—Soit $3x$ le nombre de jours que mettrait C; alors B mettrait $2x$ et A x .

Dans 1 jour A fait $1/x$ de l'ouvrage.

Dans 1 jour B fait $1/2x$ de l'ouvrage.

Dans 1 jour C fait $1/3x$ de l'ouvrage.

Dans 1 jour A, B et C travaillant ensemble font $1/6$ de l'ouvrage.

$$1/x + 1/2x + 1/3x = 1/6.$$

Multipliant l'équation par $6x$ le plus petit multiple commun des dénominateurs, on a :

$$6 + 3 + 2 = x$$

$$x = 11. \text{ Le nombre de jours d'A.}$$

$$2x = 2 \times 11 = 22. \text{ Le nombre de jours de B.}$$

$$3x = 3 \times 11 = 33. \text{ Le nombre de jours de C.}$$

103. Un baril contient un liquide composé de 12 gallons de vin et de 18 gallons d'eau; un autre baril en contient un de 9 gallons de vin et 3 gallons d'eau. Combien de gallons faudrait-il tirer de chaque baril pour faire un mélange composé de 7 gallons de vin et de 7 gallons d'eau?

Solution:—Soit x le nombre de gallons tiré du 1er baril; alors $14 - x$ le nombre de gallons à tirer du 2ème baril. Dans le premier baril il y a en tout $12 + 18 = 30$ gallons; les 12 gallons de vin forment les $12/30 = 2/5$ du contenu et les 18 gallons d'eau forment les $18/30 = 3/5$ du contenu.

Dans le 2ème baril il y a en tout $9 + 3 = 12$ gallons; les 9 gallons de vin forment les $9/12 = 3/4$ du contenu et les 3 gallons d'eau forment les $3/12 = 1/4$ du contenu.

Chaque gallon de liquide tiré du 1er baril est composé des $2/5$ d'un gallon de vin et des $3/5$ d'un gallon d'eau.

x gallons tirés du 1er baril = $2x/5$ gallons de vin et $3x/5$ gallons d'eau.

Chaque gallon de liquide tiré du 2ème baril est composé des $3/4$ d'un gallon de vin et de $1/4$ de gallon d'eau:

$(14 - x)$ gallons tirés du 2ème baril = $3(14 - x)/4 = (42 - 3x)/4$ gallons de vin et $(14 - x)/4$ gallons d'eau.

Comme le nombre de gallons de vin dans le nouveau mélange égale le nombre de gallons d'eau on a l'équation suivante: $2x/5 + (42 - 3x)/4 = 3x/5 + (14 - x)/4$.

Multipliant cette équation par 20 on a : $8x + 210 - 15x = 12x + 70 - 5x$.

Transposant on a : $8x - 15x - 12x + 5x = 70 - 210$.

Réduisant on a ; $-14x = -140$

et $14x = 140$

d'où $x = 140/14 = 10$. Le nombre

de gallons qu'il faut tirer du 1er baril.

$14 - x = 14 - 10 = 4$. Le nombre

de gallons qu'il faut tirer du 2ème baril.

104. Un spéculateur dépense \$1500 à acheter un nombre de parts, valeur du pair \$20, dans une entreprise, lorsque les parts étaient au-dessous du pair. Les parts haussèrent et lorsqu'elles furent autant au-dessus du pair qu'elles avaient été au-dessous il les vendit, à l'exception de 60 parts pour \$1000. Combien avait-il de parts et combien avait-il payé chaque part?

Solution :—Soit x le prix d'achat d'une part.

$20 - x$, la différence entre le prix d'achat et le pair.

$20 + 20 - x$ ou $40 - x$ le prix de vente de chaque part vendue.

$1500/x$, le nombre de parts achetées.

$1000/(40 - x)$, le nombre de parts vendues.

$1500/x - 1000/(40 - x) = 60$.

Multipliant par $40x - x^2$ on a :

$60000 - 1500x - 1000x = 2400x - 60x^2$

Transposant on a :

$60x^2 - 4900x = -60000$.

Divisant par 60 on a :

$x^2 - 490x/6 = -1000$.

Complétant le carré on a :

$x^2 - 490x/6 + (245/6)^2 = -1000 + 60025/36 = 24025/36$.

Extrayant la racine carrée on a :

$x - 245/6 = \text{plus ou moins } 155/6$.

$x = 245/6 + 155/6 = 400/6 = 66 \frac{2}{3}$, réponse impossible car x doit être inférieur à 20.

$x = 245/6 - 155/6 = 90/6 = 15$, réponse correcte.

$1500/x = 1500/15 = 100$ parts.

PREMIERS ELEMENTS DE GEOMETRIE PRATIQUE

34. Quel est la surface d'un secteur de 60 degrés si le rayon du cercle est de 21 pieds?

Solution :— $(21^2 \times 3.1416 \times 60) \div 360 = 230.9076$ pieds carrés.

35. La base d'un parallélogramme est de 4 pieds 3 pouces et la hauteur de 4 pieds, quelle en est la superficie?

Solution :— $4\frac{3}{4} \times 4 = 17$ pieds carrés.

Autre solution, 4 pieds 3 pouces = 51 pouces.

4 pieds = 48 pouces.

$51 \times 48 = 2448$ pouces carrés, la surface en pouces.

$2448 \div 144 = 17$ pieds carrés.

36. La surface d'un trapèze est de 27 pieds carrés; la différence entre les côtés parallèles est 1 pied 2 pouces et la hauteur est de 4 pieds, quelles sont les longueurs des côtés parallèles?

Solution :— $(27 \times 2) \div 4 = 13$ pieds 6 pouces, la somme des côtés parallèles.

$(13 \text{ pieds } 6 \text{ pouces} + 1 \text{ pied } 2 \text{ pouces}) \div 2 = 14 \text{ pieds } 8 \text{ pouces} \div 2 = 7 \text{ pieds } 4 \text{ pouces}$, le plus grand côté.

$7 \text{ pieds } 4 - 1 \text{ pied } 2 \text{ pouces} = 6 \text{ pieds } 2 \text{ pouces}$, le plus petit côté.

37. Dans le quadrilatère A B C D, la diagonale A C a 18 pouces et les perpendiculaires des points B et D sur cette diagonale ont 11 pouces et 9 pouces; quelle est la surface du quadrilatère?

Solution:— $[18 (11 + 9)] \div 2 = 180$ pouces carrées, $180 \div 144 = 1$ pied 36 pouces.

38. Quel est le poids d'une barre de cuivre de 2 pieds 3 pouces de longueur, 5 pouces de largeur et $3\frac{1}{2}$ pouces d'épaisseur si le cuivre pèse 8.8 fois autant qu'un volume égal d'eau et qu'un pied cube pèse 1000 onces?

Solution:— $2\frac{1}{4} \times 5\frac{1}{2} \times 7\frac{1}{2} = 35\frac{1}{28}$ d'un pied cube le volume de la barre de cuivre.

1 pied cube de cuivre pèse $1000 \times 8.8 = 8800$ onces.

La barre pèsera $35\frac{1}{28}$ de 8800 onces = $2406\frac{1}{4}$ onces.

$2448 \div 144 = 17$ pieds carrés.

Autre solution:—2 pieds 3 pouces = 27 pouces.

$27 \times 5 \times 3\frac{1}{2} = 472\frac{1}{2}$ pouces cubes, volume de la barre en pouces.

1728 pouces cubes = 8800 onces.

472.5 pouces cubes = ? onces.

$(8800 \times 472.5) \div 1728 = 2426\frac{1}{4}$ onces.

LANGUE ANGLAISE

English Dictation and Composition

FAITHFUL SLAVES

When the Romans were besieging the town of Grumentum, two slaves escaped from the city into their camp. But, when the city was taken by storm, and the Roman soldiers had begun to plunder it, the slaves ran to the house of their mistress, seized her, and carried her off. When making their way through the troops, they were asked by some of the soldiers who she was, and what they were going to do with her. «She was our mistress», they answered; «we are now going to take vengeance for all cruelties we have suffered at her hands.» They then carried her out to a place of hiding, where they kept her safe till the city was quiet again; when they took her back to her own house, and became her faithful servants once more. In the old days she had been a kind mistress to them, and this was the manner in which they showed their gratitude.

OUTLINE.—1. A city stands a siege from the Romans, and two slaves make their escape from it.

2. When the city is taken by storm, the slaves carry off their mistress.
3. The soldiers ask the slaves what they are going to do with her.
4. The reply of the slaves.
5. They carry her to a place of safety, and afterwards restore her to her house.
6. This was how they showed their gratitude.

Errata

Livraison de mars: page 387, au lieu de *n'avoir jamais bu à la source*... lire: *n'avoir jamais bu, à son origine*; page 388, au lieu de *C'est de ses courageux*... lire: *C'est de ces*; page 389, au lieu de *à nous des rester*, lire: *à nous de rester*; au lieu de *hatelant*, lire: *haletant*; page 432; (problème 2), au lieu de $510 + 4745 = 56770$, lire: $51025 + 5745 = 56770$.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Le nouveau directeur-général des écoles catholiques de Montréal

La commission scolaire de Montréal a remplacé feu M. Lacroix par M. J.-N. Perrault, principal de l'école Montcalm.

Nous offrons nos sincères félicitations à M. Perrault.

Le nouveau directeur-général est âgé de quarante-cinq ans. Il a fait un Cours brillant de pédagogie à l'École normale Jacques-Cartier, d'où il sortit, en 1883, après avoir mérité le diplôme académique. Il entra immédiatement dans la carrière de l'enseignement et débuta à la Rivière Beaudette. Ses succès attirèrent bientôt sur lui l'attention de différentes commissions scolaires et, l'année suivante, il était nommé principal à la Maîtrise Saint-Pierre, de cette ville. Lors de l'arrivée des Frères Maristes à cette institution, il devint professeur à l'Académie commerciale. En 1904, on le nommait principal de l'école Montcalm.

La réforme de l'orthographe

Le célèbre Frère Alexis M. G. dans son bilan de l'année 1907, dit ce qui suit au sujet de la réforme de l'orthographe :

« La réforme officielle de l'« orthographe » française, basée sur le *fonétisme* a fait l'objet d'un nouveau rapport de M. Brunot, professeur en Sorbonne. Sous peu, les écoliers, sans pour cela faire leur *réthorique*, écriront régulièrement des *chevaus*, des *genous*, des *bijous fameus*, des *épous heureux*, comme aussi *aporter*, *agraver*, un *téâtre*, un *fénomène*, un *dizième*, une *cripte*, une *analyse*, etc., en supprimant ou remplaçant les *x*, les *y* les *th*, les *ph*, les consonnes doubles, etc., qui font le cauchemar même des lettrés.

L'Académie et les gréco-latins regimberont sans doute contre cette réforme, qui se fera cependant tôt ou tard, comme bien d'autres de ses devancières. »

Il faut espérer, néanmoins « contre toute espérance » et croire encore que la France ne commettra pas la folie de sanctionner officiellement la décadence de la langue française.

Cependant... au nom de la République on a déjà commis tant d'iniquités!

Le sinistre de Cleveland

Le 5 de mars dernier, une des écoles les plus considérables de Cleveland, Ohio, a été détruite par le feu. L'incendie a été causé par une fournaise surchauffée. Au moment de la catastrophe, 400 élèves se trouvaient dans les différentes classes de l'école.

Aux premiers cris que le feu était à l'école, une terrible panique éclata parmi les petits. Ce fut alors une confusion indescriptible, les enfants se précipitant en masse vers les deux uniques sorties de l'école. En un instant ces deux sorties furent

bloquées par les enfants qui vinrent s'entasser devant en une véritable pyramide humaine. Les premiers arrivés furent foulés sous les pieds des autres. Le mouvement de sortie qui ne pouvait plus s'opérer par les portes se dirigea ensuite vers les fenêtres, et tous les moyens furent tentés par les pauvres petits pour échapper à la mort épouvantable qui les attendait et dont plusieurs d'entre eux furent les victimes.

Cent soixante-dix élèves périrent dans les flammes.

Cette catastrophe doit servir de leçon au personnel enseignant du monde entier. Tirons en un enseignement salutaire qui saura préserver notre province d'une telle calamité.

Respect dû aux Evêques

Apprenons de bonne heure à notre jeunesse que l'Evêque a droit à tout notre respect et à notre vénération.

Léon XIII, s'adressant particulièrement aux écrivains, disait :

« Avant tout, que le caractère des évêques soit sacré pour les écrivains catholiques; comme ils sont placés au degré supérieur de l'autorité, ils ont droit à un honneur en rapport avec leur dignité et leur charge. Que les particuliers ne se croient pas permis de discuter ce que les évêques ont décidé dans leur autorité; autrement, il s'ensuivrait un grand désordre et une confusion intolérables. Et ce respect, auquel il n'est permis à personne de manquer, il est nécessaire qu'il brille surtout chez les rédacteurs catholiques de journaux et qu'il y paraisse comme un exemple. »

LÉON XIII.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Primes et octrois.

Nous empruntons les extraits suivants du discours du trône, qui a été lu, mardi, le 3 mars, à Québec par son Excellence le Lieutenant-Gouverneur.

« Pour induire les commissions scolaires à augmenter le traitement des institutrices et pour encourager celles-ci à persévérer dans la carrière de l'enseignement, de nouvelles primes annuelles seront payées aux commissions scolaires les plus méritantes, ainsi qu'aux institutrices qui enseigneront depuis plus de dix ans.

« Mon gouvernement se propose aussi d'accorder des octrois spéciaux aux municipalités pauvres, pour les aider à remplacer leurs maisons d'écoles défectueuses par de nouvelles, construites conformément aux plans approuvés par le département de l'Instruction Publique. »

Caisses d'épargne scolaires.

Des caisses d'épargne ont été récemment établies par Mlles les Institutrices de la Pointe-du-Lac, comté de Saint-Maurice. La direction de ces petites caisses d'épargne scolaires a été confiée à M. le curé de la paroisse.

Depuis le 3 février, il existe à l'Ecole Saint-Denis, Montréal, grâce au zèle du Principal, M. Létourneau, une Caisse d'Epargne Scolaire en pleine opération. Les statistiques suivantes parlent par elles-mêmes :

Après 15 jours de fonctionnement sur une présence moyenne de 385 élèves il y a, à la date du 15 février, 258 déposants. Il a perçu près de 5.000 sous, sur un total de \$102.00 recueilli pendant ces quinze jours et déposé à la banque d'Hoche-

Une Caisse d'épargne scolaire a été récemment fondée à Nominuingue, à la suite d'une conférence de M. Alphonse Desjardins, fondateur de la Caisse populaire, lisons-nous dans le *Pionnier*. « On attend de cette fondation, dit le confrère, des résultats particulièrement moralisateurs et de haute formation sociale, au sein de notre jeune population scolaire. »

L'instruction publique dans les Laurentides.

Sous ce titre, nous lisons ce qui suit dans *Le Pionnier* de Nominuingue :

« La petite paroisse de La Macaza, embryonnaire pour les mêmes causes et avec les mêmes obstacles que nous avons retracés à Saint-Donat, à Saint-Agricole, à Saint-Adolphe, a montré assez de désintéressement et de civisme pour se construire une bonne école, que fréquentent 34 élèves et dont la maîtresse reçoit \$150.00 par année. Combien, répéterai-je encore, de vieilles paroisses, riches ou au moins qui se vantent de l'être, en méprisant notre pauvre Nord, donnent \$150 à leur maîtresse d'école? Mais combien plutôt ne paient que \$80 à \$90, moins qu'une servante de troisième ordre. »

A cette réflexion de l'hon. M. G. A. Nantel, dans sa Chronique de la Colonisation à la *Presse*, nous sommes fiers d'ajouter que ce tarif de \$150 par année est celui qui prévaut dans la presque totalité de nos « petites écoles » de la région Labelle. Il atteint même \$160, en certains cas. »

Opinion d'un inspecteur d'écoles.

Un des rédacteurs de *L'Action Sociale*, ayant demandé à un Inspecteur récemment arrivé d'une tournée officielle, de lui communiquer ses impressions, ce monsieur, dans une entrevue des plus intéressantes, a énuméré les progrès réalisés dans le domaine de notre enseignement primaire et et indique les lacunes à combler. Cet Inspecteur attribue les progrès réalisés aux sages mesures adoptées par le gouvernement depuis quelques années : 1° La fondation de plusieurs écoles normales; 2° L'octroi d'un fonds de \$10,000, pour la création de primes de \$30 à \$60, à être distribuées aux 5 municipalités de chaque district qui ont fait le plus de progrès durant l'année; 3° Les primes de 15 et 20 piastres formant une somme de \$12,500, données aux institutrices ayant 15 ou 20 ans d'enseignement; 4° Autres gratifications de \$14,000 à celles qui se distinguent le plus; 5° La création d'un fonds spécial de \$50,000, l'année dernière, pour venir en aide aux municipalités pauvres qui ont à construire des écoles; 6° La distribution gratis de *L'Enseignement Primaire*, à toutes les écoles sous contrôle.

Histoire du Canada.

M. l'abbé L. A. Desrosiers, Assistant-Principal de l'École normale Jacques-Cartier, a donné, au Monument national, Montréal, une série de conférences remarquables sur l'Histoire du Canada. Ses premières causeries ont été consacrées à Christophe Colomb. Le conférencier a tenté de détruire certaines légendes historiques, comme celles par exemple qui attribuent à Amerig Vespuce, la découverte de l'Amérique et à Jean Cabot, la découverte du Canada.

M. l'abbé Desrosiers fait œuvre de véritable historien en mettant bien en lumière la gloire immortelle de Colomb et de Cartier.

Couvent incendié.

Le 9 mars, le joli couvent du Cap Saint-Ignace, dirigé par les Sœurs de la Charité, a été réduit en cendres. Fondée en 1894 par le curé de la paroisse, le Révérend M. J. N. Sirois, cette maison avait été considérablement augmentée dans la suite. Tous les élèves étaient en classe au moment du sinistre. Mais grâce à la présence d'esprit des religieuses, aucune perte de vie n'est à déplorer.

A travers l'histoire de l'Enseignement au Canada

Institution des Sourdes-Muettes (Montréal)

Cette belle institution a été fondée en 1851, au village de la Longue-Pointe, par les sœurs de Charité de la Providence, sous les auspices de Monseigneur Ignace Bourget, de sainte mémoire, alors évêque de Montréal. Elle a été transportée à Montréal en juillet 1858, et définitivement établie, en 1864, dans l'emplacement actuel, entre les rues Saint-Denis et Berri, Chérier et Roy, formant un bloc entier d'une étendue de près de huit acres.

Elle a un site vraiment exceptionnel, sur la hauteur qui forme comme le pied du Mont-Royal, elle jouit d'une vue admirable sur la ville et sur la vallée du Saint-Laurent, en même temps qu'elle est dans une atmosphère remarquable de salubrité. Ses vastes constructions sont isolées au nord-ouest et au sud-ouest par de grands jardins fruitiers et potagers entourés d'arbres d'agrément.

FONDATRICES ET SUPÉRIEURES

La fondatrice, et première supérieure de 1851 à 1874, a été sœur Marie de Bonsecours. Douée d'une intelligence supérieure, d'une énergie indomptable et d'une ardente charité, elle se dévoua exclusivement à l'œuvre des sourdes-muettes. On pourrait faire de touchants rapprochements entre la sœur canadienne et l'abbé de l'Épée; tous deux animés du même amour pour les malheureux sourds-muets, tous deux anxieux de trouver les ressources nécessaires pour leur venir en aide, tous deux enfin usant leur vie pour assurer l'avenir de leurs enfants adoptifs.

Sœur Marie de Bonsecours, fille de monsieur Victor Gadbois, de Belœil, avait six sœurs qui se firent religieuses, quatre comme elle à la Providence. (Sœurs Ildefonse, Marie-Victor, Ignace et Philippe de Jésus), une chez les Sœurs Grises, et une chez les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie.

En 1853, sœur Marie de Bonsecours alla étudier aux États-Unis sous le fameux professeur Isaac Peet, directeur de l'Institution des Sourds-Muets de New-York à Washington Heights. Elle passa en Europe en 1870, avec sœur Philippe de Jésus pour se mettre parfaitement au courant de la Méthode Orale, et à son retour, elle inaugura dans son école et dans le pays l'enseignement de l'articulation et de la lecture labiale.

La seconde supérieure de l'Institution a été sœur Ildefonse; la troisième, sœur Marie-Victor et la quatrième, sœur Philippe de Jésus.

ENSEIGNEMENT

But.—Direction.—Admission.—Durée du cours.

Le but premier et prédominant de l'Institution est l'enseignement de la religion qui, en faisant connaître à l'homme sa dignité et sa fin dernière, le dirige dans ses rapports avec le Créateur et avec ses semblables, et lui offre les encouragements et les consolations nécessaires dans les difficultés de la vie. Pour procurer ce secours moral à toutes les infortunées sourdes-muettes, les directrices admettent même celles qui sont parvenues à un âge avancé.

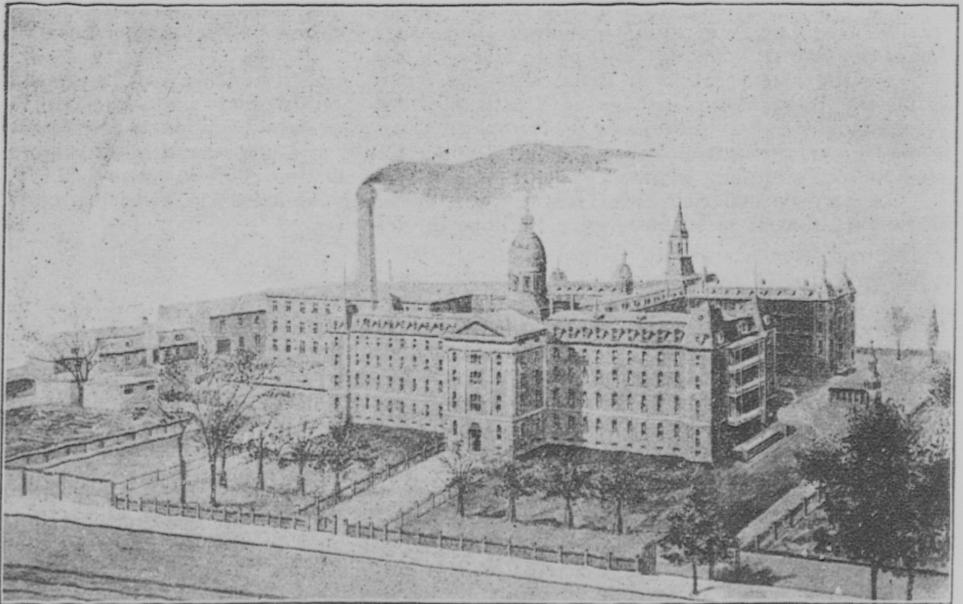
Le second but de l'Institution est de donner aux élèves un enseignement qui, d'un côté, développe leur intelligence et les rend capables de remplir les devoirs de la vie sociale, et de l'autre les prépare à un état qui leur assure un moyen d'existence.

La direction est maternelle, et rien n'est négligé pour remplacer la tendre sollicitude des parents. La plus grande attention est donnée au développement des forces physiques et aux soins que requiert souvent chez la sourde-muette une constitution défectueuse.



Sœur Philippe de Jésus

*Quatrième Supérieure de l'Institution des Sourdes-Muettes, Montréal
Décédée le 20 janvier 1908*



Institution des Sourdes-Muettes

Dirigée par les Révérendes Sœurs de la Providence, rue Saint-Denis, Montréal

L'âge régulier pour l'admission est de 9 ans. Les élèves qui en sont jugées capables, (et c'est le très grand nombre) suivent la méthode orale qui consiste à les faire parler, à les mettre en état de comprendre ceux qui leur parlent et à les instruire de vive voix.

Celles qui, à raison de leur âge trop avancé, ou de leur mauvaise vue, ou pour d'autres causes ne peuvent apprendre à parler, suivent la méthode dactylographique ou manuelle; elles s'instruisent au moyen de l'alphabet manuel et de l'écriture.

Pour faciliter aux élèves l'accès de l'Institution et épargner aux parents des dépenses et des ennuis, chaque année deux sœurs sont envoyées à Québec pour recevoir et amener les élèves de cette région lors de l'ouverture des classes et pour les reconduire à l'époque de la vacance.

Le cours classique régulier est de huit années. Le français et l'anglais sont enseignés indistinctement au choix des parents.

MONSIEUR LE CHANOINE F. X. TRÉPANIÉ

Impossible de parler de l'œuvre des Sourdes-Muettes sans rappeler le souvenir du bon et regretté monsieur Trépanier, décédé le 11 février 1906. Il fut le premier aumônier résidant à l'Institution. Cette œuvre, à laquelle il se dévoua pendant 35 ans, lui était chère entre toutes, et il fallait l'entendre en exposer la grandeur et les charmes, alors ses yeux se remplissaient de larmes qui trahissaient l'émotion de son cœur.

Malgré une santé toujours chancelante, il a fait, dans l'intérêt de ces pauvres infirmes, plusieurs voyages en Europe et aux États-Unis, et s'est toujours tenu au courant des améliorations apportées à l'enseignement des sourdes-muettes. Ce fut au retour de son premier voyage en 1879, que la méthode Orale Pure fut définitivement adoptée dans toute sa vigueur. Il a été le père des sourdes-muettes qui l'aimaient et le vénéraient, et il a mérité de leur part une reconnaissance éternelle.

L'AUMONIER ACTUEL

Monsieur l'abbé A. E. Deschamps fut nommé assistant-aumônier de l'Institution en 1900. Six ans après, il succéda à M. le Chanoine Trépanier. C'était bien l'homme marqué par la Providence pour continuer l'œuvre admirable de ce saint éducateur qu'était M. le chanoine Trépanier. M. l'abbé Deschamps se rend à Québec deux fois l'année pour donner des exercices religieux aux sourds-muets de la ville et des paroisses environnantes.

L'Institution des Sourdes-Muettes est une œuvre admirable, qui mérite non seulement l'admiration mais aussi et surtout une sympathie effective. Il faut avoir lu *Une âme en prison* de M. Arnould pour se faire une juste idée de la somme de dévouement qu'exige l'accomplissement d'une œuvre comme celle des sourdes-muettes.

Nous avons eu souvent l'honneur de voir les dévouées Sœurs de la Providence à l'œuvre. Et, chaque fois, nous avons été jeté dans l'admiration, souhaitant vivement que la merveilleuse organisation de l'Institution des Sourdes-Muettes fût mieux connue du grand public.

C.-J. M.

Protégeons nos forêts

Un grand congrès forestier a eu lieu à Montréal, en mars dernier. Des personnages importants ont pris part à ce congrès. Tous ont été d'accord à jeter le cri d'alarme: *Protégeons nos forêts*.

Mgr Laflamme a particulièrement éveillé l'opinion publique en démontrant d'une façon irréfutable que, si nous n'y prenons garde, avant longtemps la province de Québec souffrira d'un manque de bois, après en avoir gaspillé pendant des siècles. Puis il n'y a pas que le commerce du bois qui aura à souffrir de la destruction irré-

fléchie de nos forêts. Le climat, la fertilité du sol, la distribution régulière des forces hydrauliques peuvent être dans une large mesure affectés par le déboisement intempêtif de certaines forêts, et tout notre patrimoine national ne saurait être mis en valeur si des précautions ne sont prises pour prévenir les perturbations désastreuses dans les conditions climatériques ou dans les cours d'eau.

L'école primaire peut et doit contribuer à l'œuvre patriotique poursuivie par le Congrès forestier. Apprenons de bonne heure aux enfants à aimer les arbres, à les protéger, à les soigner. A l'époque de la plantation des arbres, inspirons-leur l'idée de planter des jeunes pousses convenant au sol de la localité. Puis parlons-leur aussi de nos réserves forestières, de la façon de les exploiter méthodiquement.

Ces enfants seront hommes, un jour, et les bonnes idées puisées à la petite école triompheront lorsque nos élèves seront aux prises avec la vie réelle.

N'oublions pas cette sage devise: *L'Ecole pour la vie.*

C.-J. M.

Le caractère des prochaines fêtes

Celles de Laval seront absolument canadiennes-françaises et catholiques. A ce point de vue, elles l'emporteront sur celles de Champlain. Néanmoins, faisons en sorte que le III^e Centenaire sonne autant que possible la note juste. Ayons confiance dans le patriotisme du Comité exécutif de Québec. Prêtons lui notre généreux concours. Aux Canadiens français de contrôler et de diriger cette démonstration. Evitons que notre pudeur nationale ne reçoive aucune atteinte; refusons absolument de laisser violer l'âme canadienne-française, soit; mais n'allons pas nous désintéresser en semblable occurrence.

Qu'en juillet prochain, le verbe français claironne bien haut dans toutes les rues et sur toutes les places publiques de la cité de Champlain. Et afin que les milliers d'étrangers qui auront envahi la vieille capitale distinguent facilement les fils des premiers pionniers du pays, les Canadiens français, arborons fièrement et à profusion l'antique drapeau de Carillon rajeuni, et portant dans ses plis la gloire des anciens jours et l'espérance en l'avenir confiée à la garde du Dieu d'amour. Les feuilles d'érables que l'on a placées à côté des lys disent bien haut notre conception moderne du patriotisme canadien.

D'ailleurs l'azur et la croix blanche du drapeau canadien-français actuel ne rappelle-t-il pas le drapeau azuré croisé de blanc qui flottait sur le grand mât du *Don de Dieu* abondant à Québec le 3 juillet 1608? (1)

Décès de M.- R. Gray

La nouvelle du décès de M. H.-R. Gray, membre du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, nous est arrivée trop tard pour être insérée dans la livraison de mars dernier. M. Henry-R. Gray est décédé le 19 février dernier, à l'âge de 69 ans.

M. Gray naquit le 30 décembre 1838 à Boston, Lincolnshire, Ang.; il fit ses études à Standard Hill, Nottinghamshire. Arrivé au Canada vers 1859, il établit à Montréal, rue Saint-Laurent, une pharmacie considérable.

(1) Historique.

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire historique des Canadiens et des Métis français de l'Ouest, par le R. P. A. G. Morice, O. M. I. de Kamloop, Colombie-Anglaise. Typ. Laflamme & Proulx, Québec.

C'est l'histoire attachante, captivante de nos pionniers canadiens-français dans l'Ouest canadien. Le P. Morice fait revivre tous ceux qui, à des titres divers, portent la civilisation catholique et française jusque dans les coins les plus reculés de l'Ouest: prêtres, religieuses, trappeurs, soldats, tous ceux qui, en réalité, ont été les véritables colonisateurs de cet immense Ouest canadien, où une majorité brutale refuse aujourd'hui aux nôtres la liberté scolaire et limite injustement celle de la langue. La phrase suivante de la préface du *Dictionnaire historique* indique éloquemment le caractère de l'ouvrage.

« Il (ce livre) démontrera sans ambages que, bien que la race anglo-saxonne affecte aujourd'hui les airs d'une maîtresse au Nord-Ouest et que les innombrables étrangers qu'on y a transplantés ignorent jusqu'aux premiers éléments du rôle joué par les enfants de la belle France dans ces immenses contrées, ses découvreurs et ses pionniers étaient des Canadiens français; ses hordes sauvages furent reconciliées avec notre civilisation par des Canadiens français, et des apôtres de la Croix venus du Saint-Laurent y précédèrent les ministres de n'importe quel autre culte. »

Nous recommandons à nos lecteurs la lecture de ce volume.

Les biographies de la Vérendrye, de Mgr Provencher, de Mgr Taché, de Louis Riel, de Gabriel Dumont, de Mgr Lafèche, du Père Lacombe, pour n'en mentionner que quelques-unes, sont fort intéressantes.

On peut se procurer ce livre à la librairie Garneau, Québec.

Réponses aux objections pour ne pas entrer dans la Société de tempérance, par le R. P. Hugolin, O. F. M.

Belle brochure de 40 pages que tout le monde lira avec intérêt et profit. Prix 1 ex. 5 cents; 12 ex. 50; 50 ex. \$1.75; 100 ex. \$3.00; 200 ex. \$5.00; 100 ex. \$20.00.

En vente: Maison Ste-Elisabeth, 29 Seymour, Montréal. Les frais d'expédition sont à la charge de l'acheteur.

Nous recommandons spécialement les *Jeux de cartes historiques* édités par les Clercs de Saint-Viateur, 1263, rue Saint-Dominique, Mile-End, P. Q. Nous en reparlerons.

Pour la langue française

Nous recommandons spécialement aux instituteurs et aux institutrices de faire signer au plus tôt, et par le plus de personnes possible, la requête que l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française leur a adressée en toute confiance.

Nous comptons sur le patriotisme de nos collègues du personnel enseignant pour seconder immédiatement et avec ardeur le cercle Saint-Louis de l'A. C. J. C.

Retour de Rome

S. G. Mgr l'Archevêque de Québec et Mgr Th.-G. Rouleau sont de retour d'un voyage de quatre mois en Europe. Durant leur séjour dans la Ville Eternelle, les éminents voyageurs ont eu le bonheur d'être reçus plusieurs fois par Sa Sainteté Pie X.

LIBRAIRIE CLASSIQUE

**La Cie J.-A. Langlais & Fils, 177, rue St-Joseph
QUEBEC**

Livres de prix La plus grande variété de livres de récompenses, importés d'Europe par une seule maison.

138 CAISSES. 92000 VOLUMES. 54 SERIES. 151 LIVRES DIFFÉRENTS.

Pour informations et prix, demandez notre **Nouveau Catalogue**, s'il ne vous est pas parvenu.

Commandez de suite, pour le choix.

Ne faites pas de commandes avant d'avoir vu et comparé nos prix.

92.000 volumes de prix à vendre d'ici au 15 Juin—aussi 35,000 Livres de prières et plusieurs milliers d'images; le tout visible à notre magasin de gros, 222, rue Desfossés.

Petit Cours de langue anglaise par l'abbé J. E. Chamberland.

Ce nouveau manuel est très pratique: il comprend la grammaire et des exercices de langue anglaise préparés spécialement pour l'usage des écoles élémentaires et modèles, pour enseigner l'anglais à de jeunes élèves canadiens-français. Un tel livre était depuis longtemps désiré.

Prix .35 cents., par la poste 38 centins.

Journal d'appel "Miller". Il vous faudra bientôt faire vos commandes pour ce registre: Celui de J. N. Miller est le seul approuvé; nous venons d'en faire une nouvelle édition, qui comporte plusieurs changements importants. Nous avons les appréciations de 14 inspecteurs d'écoles.

Demandez celui de Miller.

Bancs d'Ecoles. Très appréciés, prix modérés. Commandez d'avance, si vous voulez ne pas souffrir de retard.

Cartes Géographiques.—Globes terrestres—Tableaux noirs—aux plus bas prix—Catalogues adressés sur demande.

Blancs légaux pour Secrétaires.

Drames et Opérettes pour Maisons d'éducation: un choix varié.